

Contrat de Ville du Grand Cognac

2015 - 2021



Sommaire

<i>Introduction</i>	p 3
I. Les territoires d'intervention	p 4
II. La gouvernance, le pilotage et les moyens	p 4
III. Le cadre stratégique du contrat :	p 7
III.1 Le diagnostic participatif et partagé du territoire	p 7
III.2 Les trois grands piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi	p 29
Les trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité Femme-Homme, la prévention de toutes les discriminations	
III.3 Les orientations du Contrat de Ville contenues dans l'accord cadre	p 31
IV. Le plan d'actions au regard de sept thématiques et des dispositifs en vigueur :	p 36
IV.1 La précarité	p 37
IV.2 L'éducation	p 39
IV.3 La santé	p 51
IV.4 La culture et le sport	p 56
IV.5 L'économie et l'emploi	p 57
IV.6 Le logement et le cadre de vie	p 60
IV.7 La sécurité et la prévention de la délinquance	p 63
V. Les engagements des signataires	p 66
VI. Le suivi et l'évaluation	p 66
VII. Les partenaires signataires	p 68
ANNEXES :	
<i>Quatrième Pilier thématique « La Laïcité et les valeurs de la République »</i>	
<i>Charte « Entreprises & quartiers »</i>	p 70
<i>Contribution de la Caisse d'Allocations Familiales Charente dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV) de Charente</i>	
<i>Contribution de la Région Poitou Charentes dans les QPV de Charente</i>	

Introduction

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté, à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants.

L'objectif principal est de pouvoir redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, une cohérence et de l'efficacité.

Les grands axes de cette réforme reposent sur :

- **une contractualisation entre l'État et les collectivités** dans le cadre d'un nouveau type de contrat réunissant les orientations en termes urbains et sociaux (contrat unique à l'échelle des intercommunalités) autour d'un partenariat élargi. Ainsi, l'approche doit être globale, croisant dimensions économiques, sociales et urbaines.
- **La refonte et la simplification de la géographie prioritaire** (fondée sur un critère unique de niveau de revenu des habitants).
- **La combinaison de la mobilisation** effective des moyens et politiques de droit commun d'une part et, d'autre part, de crédits spécifiques permettant de soutenir des actions innovantes et de proximité. Ceci implique une mobilisation forte du partenariat aux différentes échelles du territoire (agglomération, commune, quartiers), autrement dit une véritable territorialisation du projet.
- **Une « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants.**

Le Grand Cognac, Cognac, les partenaires signataires et l'État ont conduit une démarche collective sur les enjeux de développement solidaire de la ville de Cognac à l'issue de laquelle ils s'engagent pour 6 ans, au travers du contrat de ville, sur des orientations prioritaires répondant aux enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération qui ont fait l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les partenaires du contrat de ville.

La volonté des partenaires a été de construire un contrat volontairement ciblé sur des priorités peu nombreuses, permettant des synergies fortes et l'optimisation des moyens.

I - Les Territoires principaux d'intervention

Le contrat de ville du Grand Cognac repose sur une approche territoriale globale : les interventions au titre du Contrat de Ville concernent l'ensemble de la commune

de Cognac mais, d'une manière plus intensive, deux types de territoires qui correspondent aux quartiers dans lesquels une intervention coordonnée des moyens de tous les partenaires concernés sera indispensable.

I.1 Le Quartier en Politique de la Ville (QPV) : Crouin

Les crédits spécifiques et les crédits de droit commun se porteront principalement sur ce quartier.

I.2 Les Territoires de veille : La cité des Rentes et La Chaudronne

Les territoires de veille correspondent aux quartiers pour lesquels les actions à mettre en œuvre relèvent prioritairement de la prévention et d'une meilleure coordination des moyens de droit commun.

Ainsi, seuls les crédits de droit commun pourront être mobilisés sur ces quartiers.

II- La Gouvernance, pilotage et moyens du Contrat

II.1 – Gouvernance et pilotage

Cette approche globale du territoire permet d'inscrire le contrat de ville comme un outil de consolidation de la cohésion sociale de la ville de Cognac, en coordination avec les programmes de développement par l'habitat, le transport, le numérique, la création d'activités économiques qui se mettent en place à l'échelle de l'agglomération.

La gouvernance du contrat de ville s'inscrit ainsi dans cette démarche de développement territorial.

Le pilotage stratégique du contrat de ville, conduit par un comité réunissant tous les partenaires, assurera dans la durée le positionnement du contrat comme outil de développement du territoire, en synergie avec d'autres programmes et sa plus-value à l'échelle des quartiers.

L'association des habitants à la dynamique du contrat doit permettre la manifestation d'intérêt de personnes qui ne sont pas déjà très impliquées dans la vie et les débats publics existants. Le conseil citoyen doit être un lieu d'expression pour des personnes intéressées à la vie de leur quartier, sans trouver d'expression publique.

Le conseil citoyens doit être préparé par une démarche de repérage de tous les espaces de participation d'habitants pour se positionner clairement et de personnes susceptibles d'être désignées comme membres.

II.2 – Les Moyens

Des appels à manifestation d'intérêt sur les priorités du contrat-cadre permettront d'identifier les propositions opérationnelles des acteurs afin de publier, par la suite, des appels à projets au plus près des besoins.

La mise en œuvre des actions s'effectuera par ces appels à projets du contrat de ville associant les partenaires mais aussi par les appels à projets portant sur des objectifs convergents. Pour parvenir à cette mise en œuvre, un calendrier des appels à projets de tous les partenaires sera présenté annuellement.

Les moyens financiers seront définis au deuxième trimestre 2015 par chaque partenaire, à la fois en crédits spécifiques, en moyens mobilisables dans les autres contractualisations et dans les programmes opérationnels en œuvre sur la période. Les priorités de mise en œuvre seront ciblées à la fois sur les moyens disponibles de droit commun et sur des moyens spécifiques.

L'ingénierie pour le contrat de ville repose sur les référents pour la politique de la ville à Cognac ainsi que dans les services de chaque partenaire.

Cette ingénierie mobilise également les référents des dispositifs sectoriels, notamment les référents du ***Programme de Réussite Éducative***, du ***Contrat Local de Santé*** et de ***l'Atelier Santé Ville***, du ***Contrat Local d'Accompagnement Scolaire***, du ***Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ...***

Intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Grand Cognac.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le ***logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.***

Dans ce cadre, la Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi

- les investissements immobiliers à vocation économiques (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

En ce qui concerne le volet urbain, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

1. d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans qu'elles soient limitativement listées :
 - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
 - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études de gestion des ressources ...);
 - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet
2. d'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbain des quartiers :
 - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux ...).

En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fond d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation » d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités, bailleurs, Établissements publics ...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

III– Le cadre stratégique du contrat

III.1 – Le diagnostic participatif et partagé du territoire :

- Les caractéristiques démographiques et sociales
- Un réseau partenarial, éducatif et scolaire qui obtient des résultats

- Un tissu associatif dynamique qui doit s'ouvrir à un public plus large
- La nécessité de la prévention et de l'accompagnement en santé à Cognac
- Une situation des actes de délinquance plus préoccupante dans les territoires de veille que dans le quartier de Crouin
- Des quartiers qui allient différents modes de vie, une population vieillissante, de plus en plus en situation d'isolement
- Une desserte et une mobilité en progression
- La population de Crouin rencontre plus de difficultés que la population de l'unité urbaine de Cognac

- *Les caractéristiques démographiques et sociales*

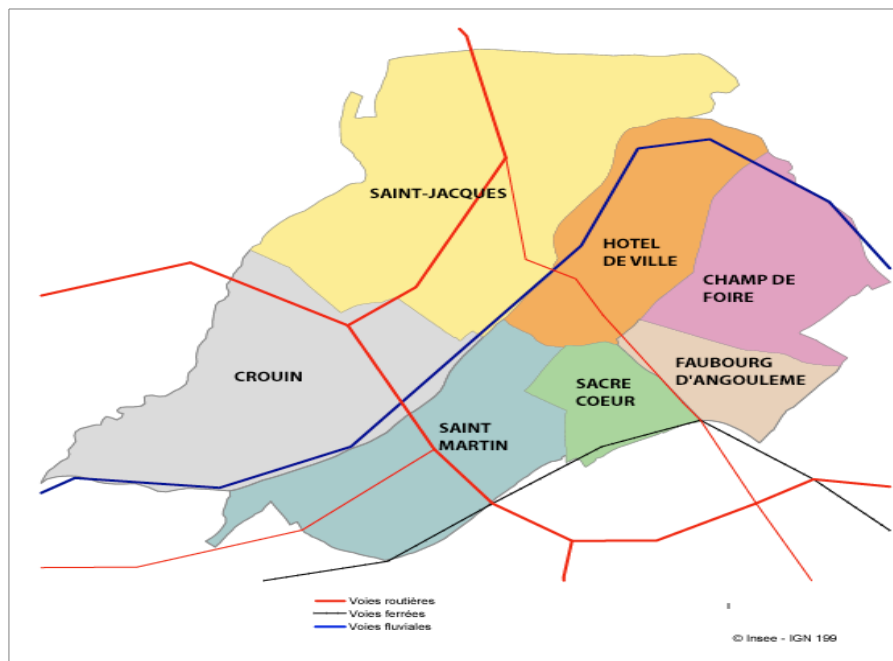
La communauté de communes Grand Cognac est située à l'ouest du département de la Charente, limitrophe avec la Charente-Maritime. Elle regroupe 14 communes, dont Cognac, seconde ville de Charente et sous-préfecture.

- *Les caractéristiques de la population cognaçaise*

Selon le recensement INSEE de 2011, Grand Cognac compte environ 34 349 habitants, Cognac 18 611 habitants et le quartier ZUS de Crouin 2 379 habitants, ce qui représente

presque 13 % de la population municipale.

Ces différentes données font de Cognac la deuxième agglomération urbaine de la Charente ainsi que la deuxième aire urbaine du département, après Angoulême. Au niveau régional, elle occupe la huitième place en Poitou-Charentes concernant la ville intra-muros, la neuvième place au plan de son agglomération urbaine et le huitième rang des aires urbaines picto-charentaises.



La commune de Cognac est découpée suivant les cinq IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) présentés sur la carte ci-dessus qui sont différents des quartiers institués par la ville pour l'exercice de sa démocratie locale (conseils de quartier) : Saint-Martin, Crouin, Saint-Jacques, Champ de Foire et le quartier Centre-Ville/Gare.

Population par grandes tranches d'âge

	2011	%	2006	%
Ensemble	18 611	100,0	19 409	100,0
0 à 14 ans	2 836	15.2	3 169	16.3
15 à 29 ans	3 598	19.3	3 653	18.8
30 à 44 ans	3 205	17.2	3 974	20.5
45 à 59 ans	3 970	21.3	3 762	19.4
60 à 74 ans	2 711	14.6	2 581	13.3

75 ans ou plus	2 290	12,3	2 269	11,7
-----------------------	--------------	-------------	--------------	-------------

Sources : INSEE, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires

En 2012, la CAF compte 4039 foyers allocataires :

- 47.6% sont des personnes isolées.
- 20,8% sont des familles monoparentales.
- 26,1% sont des couples avec enfants.
- 5,4% sont des couples sans enfants.

Les familles avec enfants représentent 1898 foyers allocataires, soit 47% des allocataires totaux. Leur composition est la suivante :

- 41% avec 1 enfant
- 39,3% avec 2 enfants
- 19,7% avec 3 enfants et plus

Focus sur les familles monoparentales

Sur les 1898 familles allocataires, 842 sont des familles monoparentales, soit 20,8% des familles allocataires totales. Ce pourcentage reste relativement stable par rapport à 2009 où il était de 20.9%.

- 470 familles monoparentales ont 1 enfant, soit 60% des familles allocataires avec 1 enfant.
- 372 familles monoparentales ont 2 enfants et plus, soit 33% des familles allocataires dans cette catégorie.
- 137 d'entre elles ont un enfant de moins de 3 ans.
- 49,5% de ces parents sont au chômage (17,8%) ou inactifs¹ (31,7%).

Focus sur la paupérisation et les bas revenus

Sur les 3636 allocataires [hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) en maison d'accueil spécialisée] :

- 57,6% disposent de ressources brutes inférieures au SMIC mensuel (soit < à 1412 € brut – valeur moyenne 2012).

¹Définition INSEE « On définit conventionnellement les inactifs comme les pe

- 36,7 % ont des ressources inférieurs au $\frac{3}{4}$ du SMIC (soit < à 1059 € brut).
- 51,1% ont un revenu mensuel inférieur au seuil des bas revenus, soit 1858 foyers. Parmi cette population à bas revenus : 48,5% sont des isolés, 31,9% sont des familles monoparentales, 15,1% sont des couples avec enfants, 4,5% sont des couples sans enfant.

Les familles monoparentales à bas revenus représentent 70% de l'ensemble des familles monoparentales allocataires. 37% sont des « allocataires dépendants » des prestations.

Focus sur les bénéficiaires des minimas sociaux²

Sur les 3636 allocataires (hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires AAH en maison d'accueil spécialisée) :

- 36% sont bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active et AAH), soit 1312 allocataires, dont 21% d'allocataires du RSA socle³ (778 bénéficiaires, dont 5 RSA jeune)
- 15 % AAH (534 bénéficiaires).

Pour l'année 2013, concernant les bénéficiaires du RSA socle, les chiffres transmis par le Conseil Général (arrêtés au 30 novembre) font état de 800 bénéficiaires du RSA socle, dont :

- 694 RSA socle et socle majoré
- 106 RSA socle + Activité.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle sur onze mois (2012-2013) est de 2,9%. Entre 2008 et 2012, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux (RSA + AAH) est de 24%.

- ***Une population encore plus fragilisée dans le quartier de Crouin et dans les territoires de veille (Les Rentés et la Chaudronne) par les difficultés sociales et économiques***

² Étude réalisée à partir des données CAF 2012 « pauvreté – population bénéficiaire des minimas sociaux » ; « Données de synthèse – Bénéficiaires de revenu garanti et complément » + Statistiques RSA Conseil Général au 30 novembre 2013.

³ le RSA « socle » s'adresse aux personnes n'ayant aucune activité et donc aucun revenu.

Nom Géographique	Allocataires Du Rsa	Population Couverte Par Le Rsa	Allocataires Du Rsa Socle		Allocataires De L'aah		Retraités		Assurés De La Cmu-C		Logements Sociaux	
Crouin	278	655	226	520	104	172	505	25	283	621	592	825
Saint-Jacques	69	139	44	96	52	74	589	8	64	119	193	132
Saint-Martin	139	302	105	242	64	114	487	11	112	256	378	276
Hôtel De Ville	155	266	126	215	60	79	398	16	107	154	426	70
Sacre Cœur	77	138	50	83	61	71	373	13	47	74	353	102
Faubourg d'Angoulême	100	202	76	152	68	96	563	10	75	140	363	84
Champ De Foire	153	307	119	227	69	132	714	8	122	237	372	259

Le quartier prioritaire de Crouin est situé à l'ouest de la commune de Cognac, sur la rive droite de la Charente, relativement éloigné du centre-ville. Il recense la plus grande des cités de la ville, ZUS selon l'ancienne géographie politique de la ville. En effet, la cité de Crouin a été conçue dans les années 1975-1977 et restructurée dans les années 1990, avec, notamment, le déplacement du centre social.

Crouin compte 1452 ménages, dont 42 % de ménages monoparentales (soit 620 ménages) et 209 ménages de familles monoparentales, soit 14,4 %.

Près de 15% de la population cognaçaise réside dans ce quartier, qui comprend également la plus grande des cités HLM.

En conclusion, sur l'ensemble de la ville de Cognac et d'une manière encore plus concentrée sur Crouin et sur les territoires de veille (Les Rentes et La Chaudronne), de grandes tendances se dégagent :

1. **une proportion importante de familles monoparentales et de personnes isolées ;**
 2. **une paupérisation certaine d'une partie de la population cognaçaise ;**
 3. **une couverture par les minima sociaux importante pour la taille de la commune et des populations dépendantes de ces minima et des aides sociales ;**
 4. **le quartier de Crouin confronté à un véritable décrochage social.**
- ***Un réseau partenarial, éducatif et scolaire qui obtient des résultats***
 - ***Un maillage éducatif satisfaisant sur la ville***

La ville de Cognac compte 24 établissements scolaires répartis de la manière suivante :

- 5 écoles maternelles publiques
- 3 écoles élémentaires publiques
- 3 groupes scolaires primaires (maternelles et élémentaires) et un privé
- 3 collèges publics et un privé
- 3 lycées, dont un lycée polyvalent et professionnel, un lycée professionnel et un lycée général privé
- 1 Centre de Formation des Apprentis

Sur le quartier de Crouin, se trouvent des établissements en Réseau réussite scolaire (RRS):

- une école maternelle, Les Borderies (72 élèves),
- un groupe scolaire élémentaire (maternelle et élémentaire), Victor Hugo (131 élèves)
- un collège, Claude Boucher (467 élèves), tête de réseau RRS.

Le collège Claude Boucher propose une offre significative d'options : classes bilingues, classe européenne, latin, découverte professionnelle, avec des parcours de réussite éducative et également une section SEGPA qui regroupe une soixantaine d'élèves et œuvrant sur deux champs professionnels : Habitat et Hygiène, Alimentation et Services (HAS).

Les grands objectifs du projet d'établissement 2008-2012 étaient de stabiliser le taux d'obtention du brevet à 80%, augmenter le taux de passage en seconde générale et technique de 45 à 55%, ouvrir le collège aux parents et aux habitants, développer l'offre de formation, conduire une politique de santé globale et favoriser les conduites sociales et citoyennes.

Depuis 2008, le CCAS de la ville de Cognac porte un Programme de la Réussite Éducative (PRE): dispositif d'État défini par le Plan de cohésion sociale de 2004 et la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, s'appuyant sur un réseau partenarial composé d'un conseil consultatif (organe politique) et d'une équipe pluridisciplinaire de soutien (organe technique). Ce Programme a pour but de donner leur chance aux enfants et adolescents (2 à 16 ans) de pouvoir être aidés dans leur scolarité et d'apporter une réponse personnalisée à chaque situation.

Il s'applique sur le territoire de la géographie prioritaire, à savoir jusque-là la ZUS de Crouin et le Réseau de Réussite Scolaire de Crouin/Saint-Jacques. Une psychopédagogue intervient ainsi auprès des jeunes pour un soutien individualisé à la scolarité ; une psychologue permet également aux enfants et à leurs familles de bénéficier d'une écoute psychologique personnalisée. Le PRE de Cognac compte une moyenne de 55 situations contractualisées annuellement, soit une trentaine de familles concernées (dont 55% monoparentales en 2013). Depuis la rentrée scolaire 2013, le PRE a mis en place un club « Coup de pouce clé » qui permet de prévenir les décrochages précoces en lecture-écriture pour les enfants de CP. 5 élèves en ont bénéficié sur l'année scolaire.

L'ASERC développe aussi un dispositif CLAS : Contrat Local d'Aide à la Scolarité, qui permet aux enfants et aux jeunes de trouver un soutien méthodologique et de revoir les leçons

mal assimilées, en partenariat avec l'école Victor Hugo (25 enfants participants en 2013-2014) et le collège C Boucher (28 jeunes participants en 2013-2014).

– Des réussites locales remarquables dans un contexte social difficile

L'École de la République a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de France, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel. Cette exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation prioritaire qui a vu le jour il y a plus de trente ans. Elle vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves. Le panorama des multiples dispositifs qui composent l'éducation prioritaire d'aujourd'hui donne à voir, dans un contexte social difficile, des réussites locales remarquables, dues aux compétences, au sens de l'innovation et à l'engagement des équipes de terrain, mais qui ne sont pas suffisamment diffusées et relayées.

Concernant globalement les publics scolaires accueillis sur le Grand Cognac, la situation peut être observée à partir des éléments qui nous sont fournis par la base INFOCENTRE académique relatif au parcours des élèves, renseignée à partir de l'entrée des élèves en classe de 6ème.

Le tableau ci-dessous permet de faire des comparaisons entre le collège Claude BOUCHER, qui comporte une partie de son secteur de recrutement classé en territoire « politique de la ville », le réseau ECLORE du secteur de COGNAC et l'ensemble de la population scolaire du niveau collège du département.

Collèges Données en pourcentages	Effectifs Nombre	Taux de retard en 6 ^e	Taux de doublement en 6 ^e	Taux d'accès 2 ^e G et T	Taux d'accès en 3 ^e en 4 ans	Taux de réussite au DNB	Taux de CSP (Classe Socioprofessionnelle) défavorisée y compris SEGPA
Claude Boucher	414	9,09	1,01	60,24	65,98	88	54,98
Collèges secteurs ECLORE Cognac	1789	12,82	3,09	64,45	70,22	86,87	40,40
Total des collèges de Charente	13 028	14,94	2,43	55,51	72,84	85,3	43,56

Source : infocentre académique – données 2013/2014 – Collèges publics

L'observation de la performance de la population scolaire concernée par l'éducation prioritaire ne peut être effectuée qu'à partir de cette base qui, pour la situation des écoles du secteur de CROUIN (Michelet et V. HUGO), ne peut pas permettre une lecture fine de leur situation.

Par contre, l'approche à partir des revenus médians des populations (principe des carroyages) nous donne à lire une fragilité sociale plus marquée chez les familles scolarisant leurs enfants dans les écoles Victor Hugo et Les Borderies puisque, pour ces 2 écoles, le revenu médian s'établit à 11 825€ quand pour les autres familles des écoles de la ville de COGNAC, hors secteur de CROUIN, ce revenu est situé entre 16 723 et 18 499€ .

L'attention soutenue pour le secteur du collège Claude BOUCHER se traduit, depuis de nombreuses années, par des moyens supplémentaires implantés en volume significatif :

- un demi-poste supplémentaire de coordonnateur 1^{er} et 2nd degrés,
- un taux privilégié d'encadrement dans les classes (pas plus de 25 élèves dans le 1^{er} comme dans le 2nd degrés) ;
- un demi-poste « plus de maîtres que de classes » au service des élèves des écoles du secteur,
- un plan de formation spécifique à destination des personnels, adapté aux problématiques rencontrées par les élèves scolarisés sur le secteur.

Les travaux et démarches à conduire vont se poursuivre vers l'adaptation pédagogique afin d'accompagner au mieux les élèves vers l'accès aux niveaux d'exigence préparatoires à la poursuite d'étude post-bac. Ceci se prépare dès l'entrée à l'école et bien sûr durant la scolarité au collège afin de leur permettre de s'adapter sans difficulté aux rythmes et exigences de la classe de seconde.

- ***Un tissu associatif dynamique qui doit s'ouvrir à un public plus large***

– Approche globale des associations de la ville de Cognac

La ville de Cognac compte un tissu associatif très riche et varié , avec des associations à vocation culturelle, sociale, sportive, de prévention de la santé, d'aide aux personnes qui peuvent trouver du soutien auprès de la Maison des associations, équipement de la municipalité situé au couvent des Récollets.

Tissu associatif sportif de Cognac

Avec 63 équipements sportifs pour plus de 18 000 habitants, Cognac a un taux d'équipement en dessous de la moyenne nationale (49 équipements pour 10 000 habitants). Ces équipements sont relativement bien entretenus mais restent insuffisants rapportés au nombre d'habitants.

Par rapport à l'ensemble du département, ***la commune présente un taux de pratique relativement moyen au regard de la pratique sportive de masse***. Avec 3 150 licenciés, la ville de Cognac comptabilise néanmoins à elle-seule un tiers des 7 000 licenciés du Grand Cognac. Elle atteint ainsi environ 18 % de «taux de pénétration» de la pratique sportive

(nombre de licenciés au regard de la population).

Ce taux de 18 % situe la ville en dessous de la moyenne du territoire charentais (22%), de la région Poitou-Charentes (25%) et du territoire national (24%). Il peut s'expliquer par une pratique qui reste sur le concept classique de l'entraînement et de la compétition.

Il produit ainsi de bons résultats sportifs (basket, football...), mais ne convient pas nécessairement au plus grand nombre. L'intercommunalité fonctionnant bien sur ce territoire, pour les questions sportives, en rapportant ces éléments d'analyses au niveau du Grand Cognac, on dépasse alors les 20 % de taux de pénétration.

Le choix actuel du Grand Cognac de prioriser la mutualisation des équipements et les moyens de fonctionnement vont sans doute favoriser le développement de la pratique sportive pour tous. Le projet multi-activités sur le site des Vauzelles est conçu dans cette optique. Ces actions ont pour objectif, entre autres, d'offrir un accès égal et équitable aux équipements sportifs, sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des publics.

Les 33 clubs sportifs présents dans la commune (43 sur le Grand Cognac) proposent actuellement 40 disciplines différentes, avec une pratique ancienne (Cognac a la plus ancienne association de la Charente, le club d'aviron). En orientant également leur offre de pratiques sur les vertus du sport, telles que reconnues aujourd'hui, comme vecteur d'apprentissage de la vie sociale, de la santé et de l'épanouissement personnel, ces associations vont sans nul doute attirer des publics nouveaux.

Des actions dans les quartiers ont été également menées, notamment avec le football club de Crouin, permettant la pratique du sport féminin.

Les Associations Jeunesse

La ville de Cognac garde un tissu dynamique : plus de 500 associations créées depuis 1901, dont certaines comptent parmi les plus anciennes de la Charente. Cependant, 5 associations seulement ont été agréées jeunesse éducation populaire depuis 2003, dont l'Avant Scène Cognac, qui a sa place dans le champ culturel.

2 associations agréées sont des partenaires incontournables des politiques de jeunesse déclinées par la DDCSPP :

- INFO 16 (bureau d'information jeunesse)
- l'Association socio-éducative de la région de Cognac (A.S.E.R.C.), qui exerce essentiellement son activité dans les quartiers populaires. Cette association bénéficie de subventions ponctuelles au titre du BOP 163 et la DDSCSPP finance une partie du poste du directeur au moyen FONJEP (7100€).

Concernant les accueils de mineurs au titre de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles, l'ASERC organise 5 accueils de loisirs sans hébergement, les mercredis et vacances scolaires essentiellement, dans les 3 quartiers (La Passerelle, Crouin,

Maison du Temps Libre). Les accueils du soir organisés par l'association ne viennent que compléter ceux organisés par la mairie de Cognac.

S'agissant du Bureau d' Information Jeunesse (INFO 16), c'est un acteur incontournable de l'information et de l'accompagnement des jeunes mais également de tous les publics à la recherche d'information : une structure particulièrement dynamique, qui rayonne sur le territoire, véritable centre de ressources pour tout jeune de 16 à 25 ans. L'action du BIJ s'inscrit dans un dynamisme associatif et un partenariat local fort ; à titre d'exemple, on soulignera 2 actions :

- L'opération Jobs d'été, qui vise à favoriser une première expérience professionnelle (600 jeunes accueillis à l'occasion du forum)
- L'action Europe et Mobilité internationale, qui permet de promouvoir les dispositifs européens d'aide à la mobilité des jeunes

Le BIJ est soutenu par la DDCSPP, notamment à l'aide de 2 postes FONJEP (1,5 unité de poste) et des subventions du BOP 163 sur des actions de préventions des conduites à risques.

Point particulier sur le service civique sur le Grand Cognac

Sur le territoire de Cognac, 7 structures (6 associations mais également la mairie de Cognac) bénéficient d'un agrément local leur permettant d'accueillir des jeunes en service civique (rappelons qu'en Charente, depuis 2010, 320 agréments initiaux et renouvellements ont été accordés.)

77 jeunes résidant dans le Grand Cognac (32 à Châteaubernard, 41 à Cognac) ont effectué une mission de service civique depuis la création du dispositif en 2010 : ils représentent un peu plus de 10% des jeunes accueillis en Charente depuis le début du service civique (725).

Mais les jeunes issus des quartiers concernés par la politique de la ville sont encore minoritaires, malgré la volonté de l'État, de la commune, du Conseil Général et d'associations d'adapter ce dispositif aux jeunes les plus en difficulté.

– Des associations peu nombreuses mais très présentes et efficaces sur les quartiers

La plus importante association résidant à Crouin est l'ASERC : Association Socio-éducative de la Région de Cognac, étant à la fois un centre social chargé des missions de club de prévention et également un centre de loisirs pour enfants et adolescents.

Ce centre a ses locaux boulevard des Borderies, près du centre commercial, en plein cœur du quartier. **Des permanences y sont assurées : CAF, CPAM, CIDE, MDS (circonscription d'action sociale du Conseil général), PASS, AEOP (psychologue du CCAS), association BAOBAB, AIDES, écrivain public....).** C'est aussi un lieu d'accueil parents-enfants (le LAEP), un foyer pour adolescents (récemment agrandi suite à un projet porté par

les jeunes).

L'association INFO 16 a ses locaux en centre-ville, mais elle est labellisée Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) et Point Info Familles (PIF) pour tout le Cognacais et peut donc accueillir les habitants de Crouin. Un site internet recense les actions et les adresses utiles tandis que des animations ciblées sont organisées chaque année: forum pour l'emploi saisonnier, ateliers collectifs d'information,

L'association Saint-Vincent de Paul a son local de distribution de produits et d'accueil des usagers à Crouin. Le public bénéficiaire est de plus en plus nombreux, de même qu'à l'épicerie sociale de Cognac (gérée par le Comité d'entraide et située rue de Belle fond).

- ***La nécessité de la prévention et de l'accompagnement en santé à Cognac***

La prévention de la santé était une priorité dans le CUCS 2007/2012. Selon l'OMS, la santé, c'est « ***un état de bien-être physique, moral et social, ressenti et exprimé par l'individu*** ».

La ville de Cognac s'est engagée dans une démarche de création d'un Atelier Santé Ville (ASV) dès 2007, dans le cadre de la préparation du volet Santé du CUCS et en accord avec le Plan Régional de Santé Publique de la région Poitou-Charentes. Les quartiers concernés par l'ASV étaient alors ceux de Crouin, La Chaudronne et Les Rentes. C'est une démarche collective qui vise les habitants, les acteurs et professionnels de terrain, afin de promouvoir la santé des populations les plus démunies.

Une des priorités a été de faire participer les habitants par la création de groupes de travail sur les thématiques prioritaires : l'accès aux droits en santé, la nutrition, la santé mentale. Ces thématiques ont donné naissance à trois actions qui perdurent : la participation des habitants aux bilans de santé de la CPAM, l'organisation d'ateliers de cuisine « Les Marmitons », l'action AEOP: accueil, écoute, orientation psychologiques.

En 2012, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a conseillé à la Ville de s'inscrire dans une démarche de Contrat Local de Santé, signé entre l'État, l'ARS, le Conseil général et la commune en Septembre 2013. Ce contrat recense les actions menées sur le territoire communal en matière de santé, réparties selon 7 axes et 25 fiches-actions, les principales thématiques étant l'accès aux droits, la nutrition et l'activité physique, la préservation de l'offre de soins, la souffrance psychique et les addictions, la santé de la femme et des enfants, l'environnement de la santé, les personnes âgées et/ou handicapées.

L'ASERC s'inscrit aussi dans la facilitation de l'accès aux droits et aux soins grâce à son action d'accompagnement des publics fragilisés dans des démarches de soins, d'hygiène de vie et d'accès aux droits : aide aux démarches administratives (dossiers CMU, CMU-C ou ACM), aide à la prise de rendez-vous, accompagnement physique lors de rendez-vous médicaux (aide à la mobilité). En 2013, 63 personnes en ont bénéficié.

En ce qui concerne la « démographie médicale » :

1. la densité de médecins généralistes est de 92,5 pour 100 000 habitants sur le bassin de Cognac (contre 89,5 pour la Charente et 100 pour la région Poitou-Charentes).
2. le quartier de Crouin compte un médecin généraliste et un médecin spécialiste (cardiologue), un chirurgien-dentiste, un kinésithérapeute, un cabinet d'infirmiers et une pharmacie.
3. Sur l'ensemble de la ville, sont recensés 175 professionnels de santé, dont 83 ont plus de 55 ans ; le problème de leur renouvellement va donc se poser prochainement.

Quelques annexes permettent de mieux lire l'offre des professionnels de santé de ce quartier.

L'exploitation transversale des diagnostics déjà existants nous éclaire sur le fait que les personnes en situation de précarité, du fait de l'interaction forte entre les conditions de vie et l'état de santé, se retrouvent plus exposées à la maladie et aux troubles.

Elles rencontrent des difficultés de recours au système de soins (un recours plus fréquent à l'hôpital pour des situations « d'urgence »). Malgré une offre de soins existante, des problèmes d'accessibilité physique aux soins (absence de transport, difficultés liées à l'âge ou au handicap, etc.) persistent.

Elles sont confrontées à un sous-recours aux droits et à un renoncement aux soins plus important. En effet, les difficultés financières d'accès aux soins pour les personnes qui ne bénéficient pas de la CMU-C sont quasi-systématiques dans les quartiers de politique de la ville. Le passage du RMI au RSA est décrit comme ayant eu pour conséquence le durcissement de l'accès à la CMU-C. D'autres aides existent, notamment l'aide à la complémentaire santé mise en place par l'Assurance maladie, mais l'investissement financier demandé aux bénéficiaires est plus important. D'autre part, des difficultés demeurent pour les habitants à faire les démarches administratives.

À noter que la part des bénéficiaires de la CMU-C de la population régionale dans la population totale est plus faible (5,4% en 2010 et 5,7% en 2012) que pour la France métropolitaine (7 %) ; en Charente, il est 6,5 %.

Dans les quartiers, on constate que la population est également moins réceptive aux messages et aux démarches de prévention (dépistages...). Malgré une connaissance des préconisations en matière de comportements favorables à la santé et notamment alimentaires, les conditions de vie des habitants ne leur permettent pas de les mettre en œuvre. Ainsi se développent des problématiques de surpoids, d'obésité, de santé bucco-dentaire, d'hygiène et de rythmes de vie.

Pour illustrer à l'échelle régionale ce qui se produit dans les quartiers, à l'exception des Deux-Sèvres, on voit que le taux de mortalité prématurée évitable lié aux pratiques de prévention primaire est supérieur à la moyenne nationale pour les 4 autres territoires de santé.

La santé mentale est également en première ligne puisque tous les départements de la région ont un taux de mortalité par suicide supérieur à la moyenne nationale.

L'adoption de conduites à risques et / ou de consommations de substances illicites ou psychoactives est plus fréquente sur les agglomérations ou les départements dont dépendent les populations des quartiers. Le taux de mortalité par accident de la circulation est supérieur à la moyenne nationale pour les cinq territoires de santé. Excepté la communauté d'agglomération de Grand Poitiers, les communautés d'agglomération et les pays concernés par la politique de la ville ont tous un taux de mortalité des femmes et/ou des hommes plus important que la moyenne régionale lié à :

- la consommation d'alcool (pays du bocage Bressuirais, Pays Ouest Charente – Pays du Cognac, Pays de la Saintonge Romane)
- la consommation de tabac (CA Grand Angoulême, Pays du Thouarsais, Ca du Pays Châtelleraudais)
- la consommation d'alcool et de tabac (CA de Niort, CA LA Rochelle, Pays Rochefortais, Agglomération Royan Atlantique).

Dans les quartiers « Politique de la ville » de la région, **la population est caractérisée par une part importante de familles monoparentales** ce qui peut expliquer l'isolement de ces populations.

Un dernier élément : la population est vieillissante, y compris dans les pays et communautés d'agglomération concernés par la politique de la ville.

Enfin, au-delà de ces éléments de diagnostic, il est essentiel de dire que, pour les habitants des quartiers prioritaires, plusieurs déterminants interviennent : le cumul des désavantages sociaux, éducatifs, professionnels, environnementaux, ainsi que le manque d'information et d'incitation, qui constituent un ensemble de freins, plaçant la santé au second plan. Ainsi et plus largement, la problématique « Précarité Santé » dans les quartiers nécessite d'apporter une réponse plurielle, qui ne relève pas exclusivement de la sphère sanitaire.

L'Agence Régionale de Santé, dans les territoires de la politique de la Ville et dans les territoires faisant l'objet d'un Contrat Local de Santé, inscrit son soutien et son engagement dans une approche globale de renforcement du parcours de santé des populations, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de précarité.

Les Ateliers Santé Ville (généralisés en 2006 dans le cadre des CUCS) comme les Contrats Locaux de Santé (créés dans le cadre de la loi HPST) constituent des démarches territoriales structurantes dans la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé.

L'état des lieux des projets développés dans le cadre de ces démarches met en exergue la prédominance de quatre domaines d'intervention : **l'accès aux droits en santé, l'accès aux soins primaires, l'accès à la prévention, la coordination et la mise en réseau des acteurs.**

Certains quartiers prioritaires se caractérisent par une présence médicale et paramédicale plus faible pouvant constituer l'un des facteurs d'un déficit d'accès aux soins primaires.

Depuis 2008, les comités interministériels des villes ont décidé de soutenir dans ces quartiers les structures pluriprofessionnelles d'exercice coordonné de soins de premier recours (centres et maisons de santé). Cette décision constitue également une priorité de l'ARS, qui accompagne sur ces territoires les engagements du Pacte Territoire Santé en vue d'apporter une réponse spécifique aux besoins. À titre d'exemples pour le quartier prioritaire de Crouin : signature d'un contrat de Praticien Territorial de Médecine Générale à Cognac .

- *Une situation des actes de délinquance plus préoccupante dans les territoires de veille que dans le quartier de Crouin*

La délinquance cognaçaise reste concentrée à 47 % sur le centre-ville et l'hypercentre.

Dénomination du lieu de commission de l'infraction	Nombre de crimes et délits			% par rapport à la criminalité commune		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Centre-ville	297	233	223	24,16	17	17,45
Hypercentre	364	398	379	29,62	30	29,66
Hôpital Les Rentes – Saint Martin / Air	179	146	183	14,56	11	14,62
Cité Hôpital	10	6	6			
Cité des Rentes	7	8	11			
Cité de l'Air	14	4	4			
Reste du quartier	148	128	162			
Champ de foire – La Chaudronne et Breuil	150	182	187	12,21	13,5	14,63
Cité de la Chaudronne	18	25	15			
Cité du Breuil	1	7	3			
Cité Daigné	10	14	3			
Reste du quartier	121	136	166			

Quartier de Crouin	131	198	163	10,66	15	12,75
Cité de Crouin	97	145	117			
Reste du quartier	34	53	46			
Total COGNAC	1229	1341	1278			

Parmi les quartiers réputés difficiles, le secteur de Crouin n'est plus en 2013 le quartier le plus criminogène des secteurs dits difficiles, bien au contraire, puisqu'il se situe à la troisième place derrière la zone de la Chaudronne et le quartier des Rentes. En 2013, Crouin concentre 12,75 % de la délinquance générale contre 15 % en 2012. Les quartiers du Breuil et de la Chaudronne enregistrent depuis trois ans une augmentation des faits constatés de crimes et délits avec 14,63 % de la délinquance générale. Il en est de même pour la cité des Rentes (14,3 % des faits de délinquance).

Ces trois quartiers de la périphérie de Cognac englobent également à eux seuls plus de 41 % de la délinquance locale. A titre d'éclairage, concernant les dispositifs existants en matière de sécurité publique, de prévention de la délinquance, il paraît opportun d'apporter les précisions suivantes.

Un CUCS a vu le jour le 1er janvier 2007 et signé le 12 juin 2007 dans le cadre de la politique de la ville, avec l'ambition d'améliorer la vie quotidienne des habitants et de favoriser l'égalité des chances. ***Cinq thématiques avaient été retenues*** : habitat/cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé et prévention de la délinquance et citoyenneté. Il a été prévu pour une durée de trois ans et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2012.

Pour le thème de la prévention et de la citoyenneté, trois objectifs avaient été retenus, à savoir la lutte contre toutes les formes de discriminations, favoriser la mixité sociale et valoriser les actions extra-scolaires au sein des collèges. Sur les cinq fiches actions du CUCS, une seule fiche concernait la citoyenneté et la prévention de la délinquance et son contenu ne se rapportait pas directement à la sécurité publique.

Un rapport d'évaluation du CUCS a établi l'efficacité et la pertinence du CUCS mais a souligné l'absence de lieu d'échange, de mobilisation commune et de pratiques partagées de coordination sur le territoire de la commune (absence d'observatoire social).

Une réunion du CLSPD s'est tenue en 2013 et la prochaine est programmée pour le début d'année 2015. Les diagnostics de sécurité des établissements scolaires ont tous été effectués et sont venus renforcer les liens tissés depuis de nombreuses années. La Police Nationale entretient des liens privilégiés avec de nombreux partenaires institutionnels ou privés (Éducation Nationale, bailleurs, Police Municipale, associations locales...). La Convention Police Nationale / Police Municipale est en cours de réécriture afin d'être actualisée, conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 30 janvier 2013.

Concernant le secteur de Crouin en 2014

Pour 2014, la délinquance cognaçaise reste concentrée à 45 % sur le centre-ville et l'hypercentre.

Parmi les quartiers réputés difficiles , le secteur de Crouin se situe toujours à la troisième place des quartiers sensibles, derrière la zone de la Chaudronne et le quartier des Rentes. Avec 14 %, des faits constatés en 2014 contre 12,75 en 2013, la part de Crouin a légèrement augmenté et se situe à la même hauteur que les quartiers du Breuil et de la Chaudronne (14 % de la délinquance générale) et de la cité des Rentes.

Ces trois quartiers de la périphérie de Cognac englobent également à eux seuls plus de 43 % de la délinquance locale, contre 41 % en 2013. Sur les dix premiers mois de l'année, les faits constatés de crimes et délits ont augmenté de 52,5 % par rapport à 2013 sur la même période. Dans le même temps, les faits élucidés ont augmenté seulement de 11 %.

	Nombre de faits constatés sur 10 mois à Crouin 2013	Nombre de faits constatés sur 10 mois à Crouin 2014	Évolution	Part par index délinquance Crouin
Dégradations biens	14	24	+ 71 %	16 %
Cambriolages	3	18	+ 500 %	12 %
Violences délictuelles	12	17	+ 41 %	11,4 %
Inf. stupéfiants	5	15	+200 %	11 %
Vols de véhicules	1	11	+ 1000 %	7,4 %

On constate depuis le début de l'année une hausse des principaux item. Crouin englobe à lui seul 33 % des faits de vols de véhicules ; il apparaît aussi qu'en proportion, les dégradations et les cambriolages représentent 16 % des infractions commises sur Crouin.

	Nombre de faits constatés sur 10 mois à Crouin en 2013	Nombre de faits constatés sur 10 mois à Crouin en 2014	Évolution
Nombre de faits constatés (FC)	97	148	+ 52 %
Nombre de faits élucidés (FE)	54	60	+ 11 %
Nombre de Gardes à vue	22	27	+ 22 %

(GAV)			
Nombre de Mise en cause (MEC)	45	58	+ 29 %
Taux de résolution DG	55,86 %	40,65 %	

L'activité judiciaire, malgré la baisse du taux de résolution qui perd plus de 15 points, reste néanmoins soutenue : 22 % de GAV

- **Des quartiers qui allient différents modes de vie, une population vieillissante et des situations d'isolement**

À Cognac, on compte en 2011, 18 611 habitants résidant à l'année et :

- 11 234 résidences principales : 60 % de maisons et 39 % d'appartements (11,4 % de logements vacants), et 18% de logements HLM (pratiquement 2000 logements). Sur ce nombre, 4,8 % de logements sont vacants.
- 45,9 % des personnes sont propriétaires de leur logement (58,2 % en France) et 52,3 % des personnes sont locataires.
(Chiffres Insee RP2011)

Pour le quartier prioritaire de Crouin, on compte 2379 habitants (53 % de femmes et 47 % d'hommes) et 1197 ménages pour 1544 logements. :

- 36,8 % des personnes sont propriétaires
- 62,2 % locataires, dont 53,4 % en logements HLM.

En ce qui concerne le type d'habitations, on compte :

- 54% d'appartements (soit 781)
- 36% de maisons individuelles (soit 668) et
- 5 % de logements vacants.

Sur Cognac, le parc HLM est composé pratiquement en totalité de logements appartenant à deux bailleurs : Logélia et la Sa Le Foyer. Mais la totalité des logements situés à Crouin appartiennent à Logélia (voir tableau ci-dessous)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	TOTAL
LOGELIA – Crouin (Appartements collectifs 95 %)	32	92	235	275	112	5	751
LOGELIA – Cognac (dont 64 logements individuels)	38	203	566	498	167	6	1482
VILOGIA – Cognac	68	119	100	47	2		336

(Données fournies par les bailleurs – 2013)

Dans le parc HLM de Crouin, appartenant principalement à l'organisme LOGÉLIA, le rapport qualité/prix des appartements est très attractif, ce qui entraîne une concentration des personnes en situation de précarité économique, dont une partie de la population immigrée et des « gens du voyage » en voie de sédentarisation. Il faut aussi ajouter les personnes qui quittent la zone rurale par manque de services sociaux ou de prestations adaptées.

Dans ce public, un certain nombre de personnes ne sont habituées ni à vivre en logement collectif, ni à vivre en ville, ce qui peut générer des problèmes de comportement.

Un autre problème est le fort pourcentage de conduites addictives, ce qui est révélateur du « mal -être » ressenti par les habitants (chômage, souffrance psychologique, absence de perspectives...).

La population de la cité de Crouin est majoritairement familiale (familles mononucléaires, familles monoparentales 25,1 %, familles recomposées), bien que l'on compte de plus en plus de personnes seules 48,1 % (célibataires, retraités). Cette population est également représentative de la communauté des « gens du voyage » sédentarisés.

Parmi les habitants, certains ont du mal à vivre en habitat collectif, l'insuffisance d'insonorisation des appartements est source de conflits de voisinage, liés au bruit et à « l'exposition » de l'intimité des familles. Les difficultés cumulées, conduisent certains à des comportements décalés voire inadaptés socialement, ainsi qu'à une grande souffrance psychologique, révélatrices de « malaises ».

La dégradation socio-économique de ces dernières années a augmenté le nombre de bénéficiaires de minima sociaux sur l'ensemble de la ville, ce que l'on retrouve de manière concentrée dans la cité. La précarisation économique concerne également les jeunes qui accèdent difficilement à l'emploi et nombreux sont ceux qui se regroupent et « tuent » le temps au pied des immeubles, ce qui a pour effet de renforcer le sentiment d'insécurité exprimé par les habitants.

Si la construction du parc HLM répondait à un besoin de logements pour les ouvriers des entreprises locales (« cité-dortoir »), avec la dégradation du marché de l'emploi et la paupérisation, elle est devenue un lieu de vie permanent. La cité de Crouin est également victime d'une mauvaise « réputation ». Elle souffre de préjugés à l'encontre de sa population.

Pour autant, le quartier de Crouin est un quartier qui bénéficie encore de services et d'infrastructures de proximité, ainsi que d'espaces de vie agréables, dans le sens où au sein de la cité, des espaces verts existent ainsi que des aires de jeux pour enfants

Malgré les différentes réhabilitations, de nombreux problèmes persistent :

1. absence de mixité sociale ;
2. replis communautaires ;
3. paupérisation des habitants ;
4. des loyers très bas, d'où une densité importante de public qui cumule les précarités ;

5. un seul bâtiment sur Crouin est accessible aux personnes à mobilité réduite (les autres bâtiments ont au minimum une marche pour y accéder)

- *Une mobilité et une desserte en progression*

La compétence « transport public » a été prise par la Communauté de communes qui a créé un périmètre de transport urbain sur son territoire, depuis 1996. Ainsi, le service de transport public TRANSCOM est confié par délégation de service public à un gestionnaire, actuellement le groupe Véolia-Transdev.

Le réseau de transport urbain comprend quatre lignes, lesquelles convergent toutes vers la place Gambetta, en centre-ville, pôle d'échanges multi-modaux, en liaison avec le transport départemental (ligne Cognac-Angoulême). Elles desservent aussi la gare de Cognac.

Pour le quartier de Crouin, c'est la ligne 1 qui l'irrigue à raison de 10 allers-retours quotidiens (sauf dimanches et jours fériés), entre 6h50 et 19h36 et pour 8 arrêts. Cette ligne est d'ailleurs moteur en termes de nombre de passagers, principalement les jeunes pour se rendre dans leurs établissements scolaires et les mères au foyer (ne disposant pas de véhicule pendant la journée): en effet, la fréquentation de la ligne a augmenté de 19 % entre 2012 et 2013, soit 39 624 voyageurs contre 33 318.

Cette ligne représente donc 49 % des voyages du réseau urbain. Le quartier de Crouin totalise 18,6 % de la fréquentation totale des arrêts de l'ensemble du réseau de transport communautaire (soit 98 arrêts) pour seulement 8 % des arrêts. Les arrêts les plus fréquentés sont ceux de la rue Haute de Crouin (6 %) et du boulevard des Borderies (5 %).

Le coût d'un trajet est de un Euro et des formules d'abonnement existent (tarif social de 10 € pour une carte mensuelle avec nombre de voyages illimité et tarif seniors identique ; forfait annuel jeunes de 120€ pour les scolaires et les étudiants, avec facilités de paiement).

- *La population de Crouin rencontre plus de difficultés que la population de l'unité urbaine*

Entre le 31 décembre 2011 et le 30 novembre 2013, le taux de chômage a augmenté de 11,4%⁴.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits dans les catégories ABC était de 2004 à fin novembre 2013, dont 26,7% de bénéficiaires du RSA⁵.

- 36,5% sont sans qualification
- 18,5% ont un niveau de formation inférieur ou égale à V bis
- 25,1% sont âgés de moins de 26 ans.

⁴www.pole-emploi.fr/region/poitou-charentes - Agence Pôle emploi Cognac.

⁵www.pole-emploi.fr/region/poitou-charentes.

À la fin du 2^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage pour la zone d'emploi de Cognac était de 9,6%.

L'augmentation des DEFM inscrits en catégorie ABC entre le 31 décembre 2011 et le 30 novembre 2013 est de 11,4%⁶

Parallèlement sur l'année 2013, la Mission Locale de Cognac et pour la CDC, a accueilli 739 jeunes (âgés de moins de 26 ans) ; 689 (93%) d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement / suivi, à travers des propositions variées (Accès à l'emploi, formation, citoyenneté, logement, loisirs, santé, travail sur le projet professionnel) :

- 114 jeunes suivis ont bénéficié d'un CIVIS (dont 47% en CIVIS renforcé).
- 30% ont un niveau de formation inférieure ou égale à V bis.

La part des jeunes 16/17 ans sur Crouin est supérieure de + 5,4 % par rapport à Grand Cognac. La part des jeunes de 18/21 ans est inférieure de -8,7 % par rapport à Grand Cognac.

On constate une part plus importante des niveaux III en ZUS (+ 1,6%), mais aussi une part plus importante des niveaux V (+2,4 %) et Vbis (+ 8,3%).

Les jeunes de la ZUS ont moins facilement accès à un logement autonome (+ 5,8% sont en logement précaire). 61% ont des difficultés de mobilité. 12,1 % sont titulaires du permis de conduire.

L'analyse de ces données met en évidence que Cognac est une ville particulièrement concernée par une importance des bas niveaux de qualification ou de formation chez les demandeurs d'emploi et les jeunes suivis en CIVIS par la Mission locale Arc Charente.

⁶www.insee.fr - C
clés / chômage – mise à jour du 10 mai 2012 + www.pole-emploi.fr/region/poitou-charentes - Agence Pôle
emploi Cognac : les
d
eman-
d
eu
r
s d'emploi fin
d
e mois – Novembre 2013.

Services, infrastructures et entreprises sur la Communauté de communes du Grand Cognac

Source: Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente 2014	Nombre d'entreprise Artisanales
16058 - BOUTIERS ST TROJAN	21
16089 - CHATEAUBERNARD	95
16102 - COGNAC	404
16169 - JAVREZAC	13
16193 - LOUZAC ST ANDRE	8
16217 - MERPINS	18
16304 - ST BRICE	9
16330 - ST LAURENT DE COGNAC	11
Total	579

Source: Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente 2014	ALIMENTATION	TRAVAIL DES METAUX	TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR	BOIS ET AMEUBLEMENT	AUTRES FABRICATIONS	BATIMENT	TRANSPORT, REPARATION, AUTRES SERVICES
16058 - BOUTIERS ST TROJAN	4		1	1	3	8	4
16089 - CHATEAUBERNARD	7	12	1	4	8	27	36
16102 - COGNAC	61	12	3	12	39	124	153
16169 - JAVREZAC	5			1		4	3
16193 - LOUZAC ST ANDRE	1	1		1		4	1
16217 - MERPINS		2			3	8	5
16304 - ST BRICE	1				3	4	1
16330 - ST LAURENT DE COGNAC	2				1	5	3
Total	81	27	5	19	57	184	206

Source: Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente 2014	Code postal 16100
Nombre d'entreprises possédant un ou plusieurs contrats d'apprentissage	94
Nombre d'apprentis	106

Cela correspond à environ 10% des contrats d'apprentissage en Charente pour les entreprises artisanales

Services, infrastructures et entreprises sur le quartier de Crouin

Le quartier de Crouin bénéficie de services, d'infrastructures de proximité et de quelques entreprises dans ou proches du quartier.

PETITS COMMERCES & ENTREPRISES					
Divers	1 salon de coiffure	1 bureau de poste	1 auto-école		
Santé	1 pharmacie	1 cabinet médical	1 dentiste	1 Kinésithérapeute	1 cardiologue
Alimentaire	1 boulangerie	1 boucher	1 supérette	1 tabac	2 bars
Entreprises	L'entreprise PRO & Cie ; la ZAC Monplaisir » avec diverses entreprises : Service Triage Manutention (STM), DGS, Les pompiers, la cuisine centrale publique, la sellerie Horseway...				

III.2 – Les 3 grands piliers et les axes transversaux :

Les trois Piliers

1. La Cohésion sociale :

Le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Une attention particulière sera apportée aux familles monoparentales dont le taux de pauvreté est particulièrement préoccupant, avec des aides à la garde d'enfants, au retour en emploi et à l'accompagnement dans la parentalité.

2. Le Cadre de vie et le renouvellement urbain :

Avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social : les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier ; ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population.

Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

3. Le Développement de l'activité économique et de l'emploi :

Avec pour objectif une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat. Le dispositif « clubs ambitions », qui obtient des résultats probants dans plusieurs sites pilote, sera rapidement étendu.

Un 4ème pilier concernant la thématique de la laïcité est annexé au présent contrat.

Les trois axes Transversaux

Une attention particulière a été portée aux enjeux prioritaires relatifs aux trois axes transversaux ci-après.

- 1. La Jeunesse**
- 2. L'égalité homme-femme**
- 3. La Prévention de toutes les discriminations**

III.3 – Les Orientations du Contrat de Ville du Grand Cognac :

Les orientations stratégiques les plus pertinentes, définies à l'issue du diagnostic participatif et partagé, s'inscrivent naturellement dans chacun des trois piliers nationaux ainsi que dans les axes transversaux énoncés ci-dessus.

Les DIX PRIORITES du Contrat de Ville du Grand Cognac

- 1. Lutter contre la précarité**
- 2. Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles**
- 3. Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins**
- 4. La culture et le sport sur le territoire de Cognac**
- 5. Développer l'attractivité économique des quartiers en valorisant les potentiels**
- 6. Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi**
- 7. Poursuivre l'ancrage des trois quartiers dans le projet urbain du territoire**

8. Améliorer la qualité résidentielle des quartiers

9. Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle du territoire

10. Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Les DIX PRIORITES déclinées en OBJECTIFS GENERAUX

Priorité 1 : Lutter contre la précarité

- **Mobiliser les partenaires** pour renforcer les accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques, notamment pour les personnes fragiles (parent seul, jeunes, personnes isolées).
- **Prévenir la rupture des droits des jeunes majeurs.**
- **Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration**, notamment par la lutte contre l'illettrisme et par la médiation interculturelle.
- **Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité** en confortant les missions du CCAS et des partenaires de l'action sociale.

Priorité 2 : Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

- **Renforcer les liens parents/école** et soutenir les parents dans leur fonction éducative.

- **Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales** (projets de réseaux, adultes supplémentaires dans les établissements, une école ouverte aux parents, du personnel infirmier en plus grand nombre, la médiation scolaire...).
- **Renforcer l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs de qualité.**
- **Expérimenter des pratiques pédagogiques** à partir d'outils numériques pour améliorer la prise en compte de l'hétérogénéité scolaire.
- **S'assurer de l'assiduité scolaire** afin de lutter contre le décrochage scolaire.
- **Organiser la coordination des acteurs des champs éducatifs et de la famille** pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment le Programme de Réussite Éducative

Priorité 3 : Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

- **Renforcer la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire** et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers, en prenant appui sur la dynamique créée par l'ASV (Atelier Santé Ville) et le CLS (Contrat Local de Santé).
- **Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé** et plus particulièrement la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho-actifs.
- **Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychiques.**
- **Améliorer le recours aux droits de santé** (CMU, CMU-C, AME....) en renforçant les partenariats existants. Engager une réflexion partenariale permettant de lutter contre la désertification médicale, en particulier sur les quartiers concernés.

Priorité 4 : La culture et le sport sur le territoire de Cognac

- **Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques, sportives et événementielles** dans les quartiers.

- **Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements et des festivals.**
- **Construire des parcours d'éducation artistique et sportive pour les jeunes.**
- **Réfléchir à un dispositif pour l'accès et la participation des publics défavorisés aux activités culturelles et sportives du territoire.**

Priorité 5 : Développer l'attractivité économique des quartiers en valorisant les potentiels

- **Soutenir la création d'activités en lien avec les partenaires du territoire** et les activités phares (pôle des métiers du cognac et des verriers),
- **Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes,**
- **Renforcer la création d'activités par l'encouragement à la création de guichets uniques** en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.
- **Rechercher dans les quartiers la valorisation de potentiels** dont les habitants sont porteurs et soutenir les initiatives.

Priorité 6 : Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi

- **Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers** (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois dans les métiers en tension, en particulier.
- **Élargir l'offre de services pour l'autonomie des personnes** en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- **Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique** : promouvoir des clauses d'insertion auprès des acheteurs publics (SIEAAC, Grand Cognac, SEM, Ville de Cognac...), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises, notamment d'insertion (ASERC, ADRESSE), procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion.
- **Être très attentif au respect de l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi.**

Priorité 7 : Poursuivre l'ancrage des trois quartiers dans le projet urbain de territoire

- **Redonner de l'attractivité aux parcs sociaux dans le marché de l'habitat**, plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- **Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.**
- **Maintenir des pôles de services et d'activités** par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.

Priorité 8 : Améliorer la qualité résidentielle des quartiers

- **Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier** en s'appuyant sur la médiation sociale.
- **Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.**
- **Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.**

Priorité 9 : Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle du territoire

- **Équilibrer le peuplement** par une concertation préparatoire aux attributions des logements en confortant le partenariat avec les bailleurs sociaux.
- **Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité** dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

Priorité 10 : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

- **Élaborer et mettre en œuvre le schéma local de tranquillité publique** par la coordination des acteurs via le CLSPD et des actions de médiation et de prévention.
- **Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux habitants victimes de violences** en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants.
- **Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance** notamment par des parcours d'insertion personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques.

IV– Le plan d’actions

Le plan d’actions est décliné en sept thématiques, conformément aux dix orientations définies au préalable :

- la précarité,
- la santé,
- l’éducation,
- la culture et le sport,
- l’économie et l’emploi,
- le logement et le cadre de vie,
- la sécurité et la prévention de la délinquance.

Ces sept thématiques sont traduites en sept fiches permettant de restituer pour chacune :

- l’orientation stratégique énoncée dans l’accord cadre,
- la déclinaison de l’orientation en objectifs généraux,
- les objectifs traduits en champs d’actions qui en constituent les objectifs opérationnels mesurables.

L’ensemble est complété par des fiches-dispositifs : Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé et Programme de Réussite Éducative.

IV.1 – THEMATIQUE 1 : LA PRÉCARITÉ

Orientation stratégique du contrat de ville du Grand Cognac

Lutter contre la précarité

Objectifs généraux

- Mobiliser les partenaires pour renforcer les accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques, notamment pour les personnes fragiles (parent seul, jeunes, personnes isolées).
- Prévenir la rupture des droits des jeunes majeurs.
- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration, notamment par la lutte contre l'illettrisme et par la médiation interculturelle.
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité en confortant les missions du CCAS et des partenaires de l'action sociale.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ Valoriser les personnes et aider à la reprise de confiance par l'acquisition de savoirs nécessaires à une meilleure insertion sociale (ateliers d'échanges, groupes de parole, visites d'institutions....), en particulier les jeunes et les femmes.

Champ d'action 2 :

- ✓ Soutenir et renforcer l'accès aux soins et favoriser un meilleur recours aux droits au sein du quartier dans une optique de mutualisation et de mise en réseau des compétences (permanence physique, entretien téléphonique, animation collective, outils de mise en réseau des structures, formations des acteurs....).

Champ d'action 3 :

- ✓ Repérer et accompagner les publics précaires vers les institutions compétentes.

Champ d'action 4 :

- ✓ Soutenir les actions liées à l'apprentissage du français (cours pédagogiques, groupes d'échanges autour de centres d'intérêt identifiés, activités culturelles....).

Champ d'action 5 :

- ✓ Favoriser la médiation interculturelle en tant que meilleure connaissance des codes culturels et leur acceptation, par l'organisation de maraudes, la résolution des conflits...

Champ d'action 6 :

- ✓ Conforter le CCAS dans sa mission de coordination de l'action sociale.

Publics cibles : Habitants du quartier

Partenaires engagés : CCAS – MDS – CAF – Services de la ville – ASERC – associations

IV.2 – THEMATIQUE 2 : L'ÉDUCATION

Objectif général

- Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Placer et accompagner les parents au cœur du parcours éducatif :**
- ✦ familiariser les parents avec le fonctionnement du système éducatif scolaire et extrascolaire en utilisant les outils disponibles de type : lieu d'accueil et espace d'information des parents au collège, mallette des parents...
- ✓ développer de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école tout en pérennisant les dispositifs existants par exemple École ouverte, semaine des parents à l'école, semaine de la maternelle ...

Champ d'action 2 :

- ✓ **Co-construire une éducation partagée :**
- ✦ favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'éducation, parents et professionnels, primordiale pour partager les référentiels éducatifs ;
- ✓ définir un socle de valeurs et adopter un langage commun et travailler à la construction d'un principe d'éducation partagée au travers du projet éducatif de territoire.
- ✦ développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école.

Champ d'action 3 :

- ✓ **Accompagner les primo-arrivants :**
- ✦ mettre en place des actions, déployer des moyens spécifiques permettant l'intégration de ces enfants et des parents en s'appuyant sur les dispositifs précédemment évoqués.

Objectifs généraux

- Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales
- S'assurer de l'assiduité scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire
- Renforcer l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs de qualité.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

✓ **Créer les conditions de réussite et d'épanouissement personnel en embrassant le champ scolaire et périscolaire :**

- ✧ dans le cadre du « REP », de la réforme des rythmes scolaires et des projets éducatifs de territoire par la mise en place des temps d'activités périscolaires ;
- ✧ par l'amélioration de l'animation des réseaux par une relance soutenue des CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) menée dans le collège et les écoles du secteur.

Champ d'action 2 :

✓ **Inscrire la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école, dans un cadre partenarial :**

- ✧ Connaître, comprendre et faire vivre la charte de la laïcité à l'école et construire un cadre commun avec les partenaires, facilitant la transmission des principes de la laïcité auprès des enfants et des jeunes,
- ✧ Inscrire une semaine de la laïcité (début décembre) dans une action partenariale de rencontres, autour de la charte de la laïcité, dans le cadre du PEDT.
- ✧ Impliquer les élèves dans l'apprentissage du vivre ensemble à partir, par exemple, d'un projet fédérateur, porteur de valeurs citoyennes.

Champ d'action 3 :

✓ **Renforcer le partenariat pour assurer l'assiduité scolaire :**

- ✧ Suivre avec rigueur et dialogue l'absentéisme grâce aux interventions conjointes de l'éducation Nationale, des maires et des associations.
- ✧ Réguler les inscriptions au CNED au cours du cursus scolaire et du passage au collège.

Champ d'action 4 :

✓ **Développer les parcours éducatifs coordonnés :**

Travail sur l'orientation, la formation, mixité des métiers ; **développement du PIODMEP (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).**

- Utilisation de la plateforme du décrochage scolaire, des Cordées de la réussite.
- Sollicitation de partenariats adaptés, notamment le monde économique.
- Renforcement des liens entre école maternelle et école élémentaire, école et collège, collège et lycée, pour favoriser la continuité des apprentissages et accompagner les transitions d'un degré à un autre (Réseau École Collège Lycée pour l'Orientation et la Réussite des Elèves).

Champ d'action 5 :

✓ **Soutenir l'accompagnement à la scolarité notamment par la prise en compte des difficultés de l'élève :**

- ✧ En prenant appui sur la redéfinition des missions de l'école maternelle (cycle unique

pédagogie adaptée, repérage des difficultés et la réduction des inégalités).

- ♣ Adaptation des enseignements dispensés dans le cadre d'une école inclusive, développant des pratiques pédagogiques adaptées aux difficultés rencontrées par les réseaux (prise en charge des difficultés dès le plus jeune âge, accompagnement et suivi renforcés pour les élèves, activités pédagogiques complémentaires ou aide personnalisée, numérique ...).
- ✓ Appui sur les dispositifs scolaires spécifiques tels que le développement du dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école et du dispositif D'COL (accompagnement interactif personnalisé au collègue).
- ♣ Lutte contre le décrochage scolaire en mobilisant, en coordonnant tous les acteurs et en identifiant mieux les ressources disponibles (acteurs associatifs et économiques, réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) ...).
- ♣ Mobilisation des dispositifs d'accompagnements adéquats du type Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, activités périscolaires (TAP), PRE, Clubs Coup de pouce, accompagnements éducatifs ...

Champ d'action 6 :

- ✓ **Accompagner vers l'offre de loisirs et de sports en prenant appui sur les Nouvelles Activités Périscolaires et Soutenir l'élaboration d'un Plan Éducatif Territorial dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.**

Objectif général

- **Expérimenter des pratiques pédagogiques à partir d'outils numériques pour améliorer la prise en compte de l'hétérogénéité scolaire**

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Prioriser l'équipement numérique des écoles du REP :**
- ♣ Par un plan pluriannuel d'équipement numérique des écoles du REP en concertation avec la municipalité de Cognac (travaux de câblage, TNI, classe mobile, tablettes ...)
- ♣ En appui sur les conseils du pôle ressources TICE de la Charente (conformité de l'installation technique et fonctionnelle/ conformité de l'installation pour les usages pédagogiques /formation, accompagnement des enseignants dans l'intégration des usages numériques dans leurs pratiques pédagogiques).

Champ d'action 2 :

- ✓ **Développer des pratiques pédagogiques plus efficaces pour améliorer l'enseignement et s'adosser aux compétences dont les élèves disposent vis-à-vis du numérique :**
- ♣ Par l'intégration d'un volet numérique dans les projets d'école ciblant : le renforcement de l'interactivité des cours par l'utilisation du matériel et l'exploitation de

ressources numériques dans l'enseignement (cf. scénarios pédagogiques prim'ice), l'utilisation du numérique dans les dispositifs d'aide et de soutien (différenciation intégrée aux apprentissages, développement des activités d'entraînement autonomes différenciées, ppre, apc), les modalités de mise en œuvre du b2i.

- ▲ Par la mise en place d'un projet expérimental au sein du réseau ECLORE en partenariat avec CANOPE (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) permettant aux élèves du premier degré de l'éducation prioritaire d'utiliser des tablettes numériques dans les apprentissages.
- ▲ En offrant des possibilités nouvelles adaptées aux élèves en situation de handicap.
- ▲ Par la formation des enseignants du REP aux enjeux et usages numériques à l'école et par le numérique dans le cadre des plans de formation académiques, ECLORE et de circonscription.
- ▲ En lien avec le dispositif « plus de maîtres que de classes » favorisant la diffusion des pratiques innovantes au sein de l'école.

Champ d'action 3 :

- ✓ Développer le recours au numérique au service de la communauté éducative et de la communication avec les familles :
- ▲ Expérimentations d'information sur les apprentissages en cours (cf. balado diffusion, capsules fondamentaux de CANOPE), la vie de l'école, le cahier de textes en ligne...).
- ▲ En lien avec le PRE pour accompagner les parents et les enfants dans la maîtrise et le contrôle de l'outil informatique.

Objectif général

- Organiser la coordination des acteurs des champs éducatifs et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment le Programme de Réussite Éducative

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ Maintenir le périmètre d'intervention du Programme de Réussite Éducative à l'ensemble des quartiers de la ville et renforcer les échanges éducatifs autour des situations d'enfants et d'adolescents (6-16 ans) en difficulté d'apprentissage et/ou scolaire.

Champ d'action 2 :

- ✓ Impulser les échanges de pratiques et initier des projets communs sur des problématiques partagées.

Publics cibles : enfants et familles du quartier

Partenaires engagés : Éducation nationale – Collège Claude Boucher – écoles élémentaires du quartier – MDS – CCAS – PRE – ASERC – services de la ville et de Grand Cognac

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Il est porté par une structure juridique qui rassemble, soit au sein de son conseil d'administration, soit au sein d'un comité de pilotage, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans le projet. A Cognac, il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale,

Il s'appuie sur un partenariat élargi à tous les acteurs mobilisés par la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale. Le PRE décline, sur la base d'un diagnostic partagé sur le territoire, une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont vocation à se substituer ni à l'action de l'École, ni aux dispositifs existants dont elles sont complémentaires.

La programmation peut intégrer des actions existantes à la condition qu'elles soient ciblées sur les publics et qu'elles concourent aux objectifs visés par le programme de la réussite éducative ; cette programmation doit également proposer de nouvelles interventions qui permettent d'apporter une aide personnalisée aux enfants et aux adolescents ainsi qu'à leur famille qui ont été repérés comme étant en difficulté.

LE CADRE JURIDIQUE :

Le Programme « Réussite Éducative » regroupe les programmes 15 et 16 du Plan de cohésion sociale présenté en juin 2004, qui comporte dans son volet « égalité des chances » deux propositions visant l'accompagnement des enfants en fragilité et des collégiens en difficulté. Il est décliné selon deux axes : les projets de réussite éducative et les internats de réussite éducative.

La loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale définit quant à elle les dispositifs de réussite éducative, leurs objectifs, les publics visés, les structures juridiques supports et les crédits prévus à cet effet.

LES OBJECTIFS :

Rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement sanitaire, social, familial et culturel favorable à leur bon développement.

Il permet un suivi individualisé en prenant en compte l'enfant dans sa globalité, doté d'un corps, d'un intellect et d'affects, évoluant dans un environnement social et familial. Une place prépondérante est donnée au parcours individuel et au « sur-mesure » avec une intervention inscrite dans la durée de professionnels de différentes spécialités et d'associations constituées en réseau au sein d'équipes pluridisciplinaires de réussite éducative.

Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur rôle éducatif. Il propose un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire hors temps scolaire. Il s'agit de construire avec le jeune et sa famille un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective.

Les actions proposées au sein du PRE n'ont pas vocation à se substituer à celles mises en œuvre dans le cadre scolaire. Elles mettent davantage l'accent sur l'individualisation des interventions et la place des familles dans le parcours éducatif du jeune.

UN PUBLIC ET UN TERRITOIRE SPECIFIQUE :

Le PRE s'adresse en priorité aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans en grande fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux, vivant dans les zones urbaines sensibles ou scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire (territoires géographiques de la politique de la ville CUCS).

UNE PLURALITE D ACTEURS :

L'idée développée par le PRE est de répondre aux besoins non couverts par les services ou les dispositifs existants sans s'y confondre. Il mobilise autour de l'enfant et de ses parents de nombreux professionnels, institutions et partenaires, permettant ainsi une prise en compte globale de la situation d'un enfant ou d'un adolescent et non dispositif par dispositif.

L'objectif étant d'appréhender la situation de l'enfant dans sa globalité et de répondre au plus près à ses besoins et ceux de sa famille.

Ces acteurs ou partenaires doivent s'accorder sur les actions concrètes à mener afin que les compétences de chacun et les actions existantes puissent être au mieux mobilisées, articulées et mutualisées. Le PRE ne se substitue pas aux dispositifs éducatifs existants : soit il s'y intègre, soit il est complémentaire.

Les parents occupent une double place dans ce dispositif : en tant qu'acteurs d'une part, car aucune prise en charge ne peut-être réalisée sans leur accord et sans qu'ils y soient associés ; et en tant que bénéficiaires d'autre part afin de les accompagner au mieux dans l'accomplissement de leurs missions éducatives sans pour autant se substituer à eux (soutien à la parentalité par exemple).

LA STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE :

Selon les termes de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les projets de réussite éducative sont obligatoirement portés par une structure juridique ayant une comptabilité publique. Cette structure juridique perçoit les financements accordés par l'État via une convention pluriannuelle signée avec le Préfet de Département.

Elle a une comptabilité propre et une autonomie de décision qui favorisent une gestion de proximité cohérente et adaptée au niveau local, notamment en raison de la possibilité d'effectuer des reports de crédits d'une année civile à la suivante. Elle permet également de mutualiser les financements publics selon une logique de projet et non plus simplement action par action.

Cette structure, en l'occurrence à Cognac le CCAS, porte la responsabilité du projet et contractualise avec l'État. Cela permet à l'État de ne pas être cantonné à sa fonction de tutelle et de financeur mais d'être partie prenante du projet via ses services déconcentrés.

LES CONTRATS DE VILLE :

Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories sur-représentées dans la plupart des quartiers. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

Parmi les priorités et de manière non exhaustive, une attention particulière sera portée à :

- *La réussite éducative des enfants des quartiers, première condition de l'égalité des chances. Elle nécessite une action dès la petite enfance, qui exige de veiller à l'accès de tous à des modes de garde, ainsi que le développement de l'offre d'accueil en cohérence avec les priorités fixées par la convention d'objectifs et de gestion de la CNAF. Celle-ci prévoit notamment le déploiement des créations de places en établissements d'accueil du jeune enfant, en priorité dans les territoires prioritaires de la politique de la ville.*

Le programme de réussite éducative sera, partout où il est mis en place, un support central du volet éducation des contrats de ville. Il devra continuer à développer des réponses innovantes aux difficultés rencontrées par les enfants vulnérables, en lien avec leurs parents. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la qualité du travail engagé avec les services du rectorat, ainsi qu' à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

- *S'agissant des enjeux de santé : l'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates que l'organisation des acteurs locaux sur le territoire et les*

modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.

- *Afin de lutter contre le développement du non-recours aux droits, particulièrement aigu dans les territoires prioritaires, le contrat de ville devra comporter une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, notamment aux soins et à la prévention.*

Cette stratégie associera l'ensemble des collectivités, établissements publics et associations concernés, notamment la CAF, dans le cadre des « rendez-vous des droits » mis en place en application du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

LE COORDINATEUR :

Le coordinateur est la cheville ouvrière du projet. Il intervient à plusieurs niveaux, celui du pilotage du projet et celui de la coordination du réseau d'acteurs de l'équipe pluridisciplinaire.

Le coordinateur doit :

- *créer les conditions du partenariat et l'animation du réseau d'acteurs qu'il faudra avoir mobilisé au préalable.*
- *coordonner l'ensemble de la mise œuvre du projet de réussite éducative et assurer son suivi ainsi que mettre en place les conditions de son évaluation.*

Animateur d'équipe plus que chef de projet, il est essentiel que le coordinateur se situe dans une position non hiérarchique vis-à-vis des partenaires.

Le coordinateur veille à ce que soient mobilisés l'ensemble des partenaires locaux et s'assure ensuite de leur implication active.

En ce qui concerne l'équipe pluridisciplinaire, le coordinateur a pour mission de structurer le réseau d'acteurs et d'organiser les modalités de travail collectif autour de situations identifiées. Il doit veiller à certaines règles déontologiques, notamment en matière de confidentialité des informations échangées au sein du réseau.

Il animera nécessairement une réflexion dans ce domaine qui pourra conduire à l'élaboration d'une charte de confidentialité ; il devra également élaborer des outils d'échange et de suivi avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il lui revient également de mettre en œuvre selon une démarche collégiale, une évaluation des interventions réalisées dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

Elle se présente sous la forme d'un réseau composé d'intervenants professionnels et associatifs qui se mobilisent autour de situations individuelles d'enfants en difficulté. Elle a pour principe de permettre le croisement de diverses compétences au service de l'enfant. Ces regards complémentaires doivent pouvoir constituer une plus value par rapport à celui qu'aurait pu porter l'un ou l'autre des acteurs éducatifs. Ainsi l'équipe est en mesure d'appréhender les multiples aspects de la situation de l'enfant et d'en comprendre la complexité.

LE ROLE DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- *l'identification précise des difficultés de l'enfant : chaque acteur présent porte à la connaissance des autres les informations utiles pour permettre de cerner l'ensemble des difficultés de l'enfant et, le cas échéant, de la famille ; c'est l'instance qui permet à tous d'avoir le même niveau de connaissance sur l'enfant et de faire un point exhaustif sur sa situation.*
- *L'établissement d'un diagnostic de la situation : en s'appuyant sur les compétences réunies en son sein, l'équipe établit un diagnostic complet de la situation de l'enfant. Il est essentiel de souligner ici l'intérêt d'analyser et d'interpréter aussi bien les convergences que les divergences des différents points de*

vue tout en prenant une certaine distance avec elles pour proposer un parcours adapté. Il permet d'identifier les différents facteurs qui freinent ou empêchent une évolution sur le plan éducatif.

- *La proposition d'un parcours éducatif adapté : l'équipe propose ensuite à l'enfant et à sa famille un parcours inscrit dans une durée déterminée et visant à résoudre les difficultés qui ont été repérées. Ce parcours peut être composé d'interventions spécifiques réalisées dans un cadre individuel ou collectif et d'actions non spécifiques relevant de dispositifs existants qui doivent nécessairement s'articuler avec les objectifs visés dans le cadre du projet personnalisé établi pour traiter les difficultés de l'enfant. Le parcours est formalisé par un document qui reprend les objectifs poursuivis, les actions proposées et approuvées par la famille, leur planification et leurs modalités d'évaluation.*

- *Le suivi de l'évolution de l'enfant : à ce stade, un référent de parcours doit être identifié qui sera le premier interlocuteur ; ce référent peut être un professionnel ou un intervenant associatif, pas forcément membre de l'équipe pluridisciplinaire. Le rôle du référent de parcours ne doit pas correspondre à une extension de son champ d'activité professionnelle, quel que soit son expertise en matière de suivi individualisé. Le référent fait des points périodiques avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire concernés sur les évolutions de chaque situation qu'il suit et des réajustements prévus. C'est l'équipe et non le référent qui décide de la sortie du dispositif lorsque les difficultés initiales ont été résolues ou qu'elles dépassent le cadre des interventions ou les compétences de cette dernière.*

Elle n'a pas de composition type, mais elle doit réunir des compétences issues de plusieurs domaines (l'enseignement, l'éducation, la santé, la culture, le sport, les loisirs....) et peut s'élargir à d'autres acteurs selon les besoins.

On observe deux grandes tendances qui influent sur la composition des équipes pluridisciplinaires :

- *une orientation « scolaro-centrée » visant en priorité les enfants et adolescents qui rencontrent des difficultés à l'école.*

- *une orientation « médico-sociale » visant les enfants et les adolescents qui ont des difficultés multiples dépassant largement le champ scolaire.*

Le fait que l'équipe pluridisciplinaire ne soit pas assimilée à l'école peut faciliter le lien avec les parents et favoriser leur implication dans la démarche qui n'est pas perçue comme stigmatisante vis-à-vis de l'école.

DEFINIR DES CRITERES D EGIBILITE AUX ACTIONS :

Ces critères doivent éclairer les acteurs éducatifs qui sont amenés à orienter des enfants vers le dispositif.

Il s'agit d'analyser finement les mécanismes de fragilisation qui affectent les enfants sur le territoire du PRE et d'identifier les facteurs sur lesquels on peut agir dans le cadre de ce projet. Ces critères permettent donc de calibrer le PRE en fonction du contexte local, sans toutefois laisser de côté les orientations assignées au plan national au programme réussite éducative.

Il est donc essentiel de faire l'inventaire le plus exhaustif du droit commun et de l'offre existante sur le territoire du PRE.

LE REPERAGE ET L'ORIENTATION DES ENFANTS VERS LE DISPOSITIF

:

Tous les acteurs éducatifs en lien avec l'enfant sont mobilisés pour le repérage. Il est indispensable que les parents aient la possibilité de saisir directement un référent de l'équipe pluridisciplinaire. Une communication adaptée en direction des parents permettra d'atteindre cet objectif. Elle devra expliquer dans des termes compréhensibles par tous, ce qu'est le PRE, les différentes modalités d'aide qu'il propose, et comment saisir l'équipe pluridisciplinaire.

Une fois la situation repérée, il s'agit d'orienter la famille vers l'équipe pluridisciplinaire. Dans la plupart des cas, c'est la personne qui a « repéré » la situation qui saisit la personne en charge de la coordination de cette équipe ou tout autre référent identifié au sein de l'équipe.

Les modalités d'évaluation des difficultés et de décision d'une intervention au titre du PRE sont très hétérogènes et dépendent beaucoup des compétences et des cultures professionnelles réunies au sein de l'équipe. Par exemple, ce peut être le coordinateur qui inscrit la situation à l'ordre du jour d'une des réunions de l'équipe, qui l'examinera et jugera en première intention si elle relève ou non des objectifs PRE.

LE DIAGNOSTIC INDIVIDUEL INITIAL :

Il est impératif que le diagnostic soit le fruit des regards des différents acteurs du champ éducatif. Un diagnostic individuel qui ne serait réalisé que par un seul des acteurs ne serait pas pertinent et certainement pas adapté à la démarche qui est celle du PRE.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier les différents facteurs qui freinent ou empêchent une évolution positive au plan éducatif et de les analyser pour proposer des réponses pertinentes.

Ces facteurs peuvent être liés :

- à l'état de santé physique de l'enfant*
- à son développement psychologique et psychomoteur*
- au contexte familial*
- à des facteurs socio-économiques*
- à des facteurs environnementaux*

Les parents occupent une place importante dans la réalisation du diagnostic et il est nécessaire de pouvoir recueillir leur point de vue sur l'enfant, ses difficultés, ses potentialités, ce qu'il aime, sa situation au sein de la fratrie... Rien ne peut et ne doit être entrepris sans qu'ils soient, tout comme l'enfant, parties prenantes du projet qui est initié par l'équipe pluridisciplinaire.

LE SECRET PROFESSIONNEL

Il repose sur deux principes fondateurs : la protection de la vie privée de l'individu et la protection de l'ordre public démocratique. Il est le devoir absolu de taire toutes informations confidentielles acquises dans le cadre de ses fonctions. Il concerne tous les professionnels amenés à traiter de la situation d'un enfant dans le cadre d'un projet de réussite éducative.

LA CHARTE DE CONFIDENTIALITE

Elle est l'une des premières étapes de la mise en œuvre du PRE. Celle-ci permet le partage des informations au sein du réseau de partenaires, dans le respect des responsabilités et obligations de chacun, à condition qu'il soit utile à la compréhension de la situation et qu'il permette d'envisager une solution.

Il est utile et rassurant pour tous que l'échange d'informations entre partenaires soit encadré par une charte qui énonce à la fois des principes de bon sens en matière de secret professionnel et de confidentialité et rappelle un certain nombre de règles de droit qui garantissent les libertés individuelles de l'enfant et de sa famille.

On peut dégager un certain nombre de points utiles à la rédaction de la charte :

- limiter les informations échangées entre partenaires à ce qui est strictement nécessaire à la compréhension de la situation.*
- avoir l'accord de l'individu concerné (ici, l'accord des parents vu qu'il s'agit de mineur), par le suivi pour la transmission de données le concernant, ou du moins l'en informer.*

- *Définir le plus précisément possible les modalités d'échange et de transmission des informations et celles de leur conservation.*

Plusieurs points doivent apparaître :

- *la désignation des signataires*
- *la désignation des bénéficiaires*
- *le cadre partenarial et l'engagement de chacun, donc définition des rôles de chacun*
- *la place des parents*
- *la définition des règles de confidentialité et du secret professionnel*
- *l'exclusion des signataires pour tout manquement grave*
- *l'exhaustivité de la charte*

IV.3 – THEMATIQUE 3 : LA SANTÉ

Orientation stratégique du contrat de ville du grand Cognac

Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

Objectifs généraux

- Renforcer la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers, en prenant appui sur la dynamique créée par l'ASV (Atelier Santé Ville) et le CLS (Contrat Local de Santé).
- Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé et plus particulièrement la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho-actifs.
- Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychiques.
- Améliorer le recours aux droits de santé (CMU, CMU-C, AME..) en renforçant les partenariats existants. Engager une réflexion partenariale permettant de lutter contre la désertification médicale, en particulier sur les quartiers concernés.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs et les coopérations sanitaires et sociales et médico-sociales pour améliorer les parcours de santé en s'appuyant sur l'offre de prévention et de soins existante et en fonction des besoins identifiés dans le cadre des diagnostics :
- Conforter l'Atelier Santé Ville dans son objectif de coordination et de mise en place des politiques locales de santé des partenaires à partir des besoins repérés dans le quartier prioritaire.
- Faire vivre le CLS en mobilisant les partenaires sur le déploiement d'actions inscrites au cœur du quartier prioritaire.
- Renforcer la formation des acteurs et des professionnels recevant et accueillant du public (création d'espaces d'échanges de pratiques, formation à la méthodologie de projets en santé publique, réseau de veille...).

Champ d'action 2 :

- ✓ En partenariat avec l'Assurance Maladie, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé : notamment CMU, CMU-C, ACS, accès à une offre de soins aux tarifs remboursables par l'assurance maladie.

Champ d'action 3 :

- ✓ Impulser et soutenir toute initiative visant à renforcer l'accès aux soins

primaires en déclinant les engagements du Pacte Territoire Santé et notamment en :

- favorisant les modes d'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé (Maisons de santé, Pôles de santé, Centres de santé),
- utilisant les outils du Pacte Territoire Santé (Contrats d'Engagement de Service Public Territoriaux de Médecine Générale (PTMG), appui des médecins hospitaliers, pour inciter à l'installation de nouveaux médecins, lorsque les QPV sont éligibles à ces mesures.

Champ d'action 4 :

- ✓ **Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, s'appuyer sur les conseils citoyens pour développer des démarches participatives et communautaires en promotion et en prévention.**

Champ d'action 5 :

- ✓ **Renforcer l'accès (accompagnement et orientation) à une offre de prévention et de promotion de la santé autour des thématiques suivantes**
 - nutrition / activité physique,
 - santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, IST, VIH,
 - santé mentale et addictions,
 - prévention de la perte de l'autonomie des personnes âgées.

Dans le respect des orientations fixées par le Schéma Régional de Prévention.

Champ d'action 6 :

- ✓ **Renforcer le recours aux vaccinations, aux dépistages et à l'offre de bilans et d'examens de santé.**

Champ d'action 7 :

- ✓ **S'associer aux politiques de rénovation urbaine dans le cadre de la lutte contre un habitat dégradé (en s'appuyant sur les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne), et la promotion d'un habitat favorable à la santé.**

Champ d'action 8 :

- ✓ **Contribuer aux démarches de diagnostic et d'observation en continu dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats (à partir d'outils et des données existantes et sous réserve d'une disponibilité des données selon l'échelle d'observation.**

Publics cibles : Habitants du quartier

Partenaires engagés : ARS – DDCSPP – CPAM – MDS – services ville et CCAS – ASV et CLS – professionnels de santé – associations

Le Contrat Local de Santé de Cognac (CLS)

Mesure innovante de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de 2010, le Contrat Local de Santé (CLS) vise à renforcer la qualité du partenariat local autour de la politique de santé, dans le respect des objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

C'est dans ce sens que la lettre de cadrage du Contrat Local de Santé (CLS) de Cognac a été proposée le 23 juin 2012 à l'ARS Poitou-Charentes, la ville de Cognac, le Conseil Général de Charente et la Préfecture de Charente. Ce document vise à décrire la démarche à mettre en place tout au long de la phase d'élaboration et de mise en œuvre du CLS. Il scelle ainsi un premier acte d'engagement entre les signataires du CLS.

Le CLS de Cognac a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales en prévention de la santé sur le territoire de la ville de Cognac. Afin d'atteindre cet objectif, la lettre de cadrage a défini sept axes de travail :

- *Les actions pour la préservation de l'offre de soins, tant libérale qu'hospitalière ;*
- *Les accès aux droits en santé, à la prévention et aux soins ;*
- *La petite enfance, la périnatalité, la santé de la femme et la procréation, la sexualité ;*
- *La souffrance psychique et les addictions ;*
- *La nutrition, l'activité physique et la santé ;*
- *L'environnement de la santé et l'habitat ;*
- *La santé et le vieillissement, le handicap.*

Le territoire concerné est celui de la ville de Cognac, avec un focus particulier sur les quartiers prioritaires (Crouin, La Chaudronne).

Afin de travailler sur les objectifs avec la population, une réunion publique sur le thème « Mieux vivre à Cognac, notre santé, si on en parlait » a été organisée le 27 novembre 2012.

Puis, des réunions des comités techniques et comités de pilotage ont permis de construire le CLS et de valider 25 fiches-actions, présentés aux partenaires en Avril 2013.

Le CLS a ensuite été validé par le Conseil municipal de Cognac le 23 mai 2013, puis signé officiellement par les quatre entités (ville de Cognac, ARS, Préfecture et Conseil général) le 12 septembre 2013.

Des réunions régulières des Comités techniques et des Comités de pilotage permettent de faire vivre ce Contrat, de le mettre à jour et de fédérer les partenaires (structures de santé, associations, ..., soit environ une trentaine de partenaires). Depuis 2 ans, 6 fiches-actions ont ainsi été ajoutées au CLS.

L'Atelier Santé Ville de Cognac (ASV)

En 2008, la réalisation d'un diagnostic partagé par l'Atelier santé ville de cognac et complété au niveau statistique par l'Observatoire Régional de Santé Poitou Charentes a mis en évidence différentes priorités de santé sur les trois quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : la ZUS de Crouin, les quartiers des Rentes et de la Chaudronne.

Ces priorités de santé étaient :

- *l'accès à la prévention et aux soins*
- *la souffrance psychique et les addictions*
- *la nutrition et l'activité physique.*

Lors de la restitution des résultats du diagnostic, en avril 2009, trois groupes-projets, composés d'habitants, de bénévoles et de professionnels du champ médico-social se sont constitués afin de réfléchir à la mise en œuvre d'actions pouvant répondre au plus près aux priorités de santé énoncées.

Plusieurs projets ont vu le jour et sont encore en cours de réalisation.

LES PROJETS ET ACTIONS COORDONNÉS PAR L'ATELIER SANTÉ VILLE :

1 – L'atelier de cuisine « Les Marmitons »

Ce projet est né avec la création d'un groupe actif d'habitants et d'animateurs souhaitant développer des ateliers de cuisine sur les quartiers. Au départ, cette action s'est inscrite dans un projet plus global coordonné par l'Atelier Santé Ville et porté par l'Association Socio-Educative de la Région de Cognac (Centre social) intitulé « bien manger, mieux bouger à Cognac » : ateliers cuisine, rallye gourmand, jardins potagers, petits déjeuners pour les 6^{ème} du collège, etc.

L'action « Les Marmitons » s'est poursuivie, en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS, de la MDS et d'autres partenaires.

Aujourd'hui, 2 ateliers fonctionnent à raison d'une séance tous les 15 jours, l'une au sein du Puzzle, lieu d'accueil des personnes en situation précaire, l'autre dans les locaux du centre social de La Chaudronne.

L'objectif de l'action est non seulement d'apprendre à cuisiner des recettes simples et de saison, de connaître les règles d'hygiène et d'équilibre alimentaire mais aussi de tisser du lien social entre les bénéficiaires.

2 – Un projet concernant l'accès à la prévention et aux soins : l'accompagnement aux bilans de santé.

Cette action est partie d'une réflexion du groupe « accès à la prévention et aux soins », le diagnostic ayant révélé la difficulté à accéder aux soins et aux dispositifs gratuits de prévention pour les personnes les plus démunies. Il est apparu judicieux d'amener ces personnes à réaliser, dans un premier temps, le bilan de santé proposé gratuitement par la CPAM et le centre d'examens de santé d'Angoulême.

L'action comporte trois temps : 1er temps: un pré-bilan consistant en un temps de préparation et d'information des candidats à l'examen, avec la coordinatrice de l'Atelier Santé ville et les professionnels du centre d'examen de santé d'Angoulême ; 2ème temps: l'accompagnement au bilan de santé, grâce à la mise à disposition d'un transport collectif et 3^{ème} temps: la restitution des résultats aux personnes, sur place à Cognac, avec un médecin du centre d'examens. Par la suite, pourront être envisagés un accompagnement des habitants dans leurs démarches de soins, le lien avec le médecin généraliste, un soutien financier lié aux transports vers les lieux de soins, etc ... Cette action est ainsi renouvelée tous les ans, à raison de 5 ou 6 opérations par an.

LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES INITIÉES PAR L'ATELIER SANTÉ VILLE :

L'Atelier Santé Ville est partenaire des actions de prévention santé en direction des habitants organisées par les structures des quartiers tels que les centres sociaux. Ces actions peuvent prendre différentes formes : conférences, expositions, travaux avec les jeunes des centres de loisirs..., et peuvent nécessiter l'intervention de différents spécialistes: ainsi, sur la prévention du cancer du sein et de l'intestin, le Syndrome d'Alcoolisation Fatale, le dépistage du VIH, etc ...

L'Atelier Santé Ville est également relais d'information: campagnes nationales de prévention, actions de santé

réalisées dans le département. Ce relais d'information concerne tous les partenaires du réseau .

LE PARTENARIAT ACTIF DES TROIS ATELIERS SANTÉ VILLE DE CHARENTE :

Les trois Ateliers Santé Ville de Charente (Angoulême, Soyaux et Cognac) se réunissent régulièrement afin de mutualiser leurs compétences et expériences. Ils réfléchissent ensemble à différents projets et organisent des échanges « inter-asv ». Ces échanges permettent aux habitants des trois villes de se rencontrer: par exemple, participation à une journée sur le bruit dans le logement à l'Atelier Santé Ville de Soyaux, participation commune au forum santé jeune d'Angoulême,

PERSPECTIVES D'AVENIR :

L' Atelier Santé Ville a initié une réelle dynamique autour des questions de santé qui a permis une large mobilisation des élus, des habitants et des professionnels. Les actions ainsi initiées ont rencontré l'adhésion des usagers.

Les deux actions-phare de l'ASV se poursuivent et sont inscrites dans le Contrat Local de Santé de la ville.

IV.4 – THEMATIQUE 4 : LA CULTURE ET LE SPORT

Orientation stratégique du contrat de ville du Grand Cognac

La culture et le sport sur le territoire

Objectifs généraux

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques, sportives et événementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements et des festivals.
- Construire des parcours d'éducation artistique et sportive pour les jeunes
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès et la participation des publics défavorisés aux activités culturelles et sportives du territoire.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1:

- ✓ Poursuivre l'implication des services de la ville et de grand cognac dans la vie culturelle du territoire et contribuer au développement d'une politique de mise en réseau et de partenariat.

Champ d'action 2 :

- ✓ Accroître la valorisation, la médiation des patrimoines et la sensibilisation de la population au cadre de vie et à l'urbanisme.

Champ d'action 3 :

- ✓ Favoriser le développement d'actions culturelles envers le public jeunesse et petite enfance.

Champ d'action 4 :

- ✓ Faciliter l'accès à la pratique sportive pour les jeunes issus de familles à revenus faibles ou modestes.

Champ d'action 5 :

- ✓ Accompagner les adultes et les seniors vers les activités sportives existantes et favoriser l'émergence d'activités initiées par les habitants.

Publics cibles : Habitants du quartier

Partenaires engagés : Services de la ville – associations – ASERC – DRAC – Région – DDCSPP – Grand Cognac

IV.5 – THEMATIQUE 5 : L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Orientations stratégiques du contrat de ville du Grand Cognac

Développer l'attractivité économique des quartiers

Objectifs généraux

- Soutenir la création d'activités en lien avec les partenaires du territoire et les activités phares (pôle des métiers du cognac et des verriers).
- Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes
- Renforcer la création d'activités par l'encouragement à la création de guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.
- Rechercher dans les quartiers la valorisation des potentiels dont les habitants sont porteurs et soutenir les initiatives

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ Favoriser la mise en place d'activités économique au rdc des immeubles (convention avec les bailleurs...)

Champ d'action 2 :

- ✓ Favoriser la permanence d'acteurs du conseil à la création et au développement des entreprises.

Champ d'action 3 :

- ✓ Mobiliser les crédits des conventions de revitalisations.

Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi

Objectifs généraux

- Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois dans les métiers en tension, en particulier.
- Élargir l'offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique : promouvoir des clauses d'insertion auprès des acheteurs publics (SIEAAC, Grand Cognac, SEM, Ville de Cognac..), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises, notamment d'insertion, procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion.
- Être très attentif au respect de l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Accompagner les chantiers d'insertion, à la fois par un soutien direct que par la commande publique.**
 - par un soutien direct.
 - par le biais de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés.
 - Mobiliser la Mission Locale Arc Charente comme facilitateur de la clause d'insertion auprès des bailleurs sociaux et des organismes en charge de l'insertion professionnelle.

Champ d'action 2 :

- ✓ **Développer les liens entre entreprises et publics en difficultés.**
 - Sensibiliser et développer le réseau d'entreprises, recueillir, diffuser et suivre les offres d'emploi, aider à la définition des profils de poste, préparer les demandeurs d'emploi au recrutement et proposer des profils en les accompagnant,
 - Visites d'entreprises – Périodes Mise en Situation Milieu Professionnel – Parrainage – Action 100 Chances 100 Emplois autour d'un réseau dynamique de plus de 30 acteurs économiques, à destination des jeunes.
 - Ateliers collectifs recherche d'emploi – CV vidéo – témoignages de jeunes et entreprises.
 - Organiser des JOB DATING dans la zone de Crouin.
 - S'assurer de l'accès effectif des résidents QPV aux principaux dispositifs de la politique de l'emploi.

Champ d'action 3 :

- ✓ **Lever les freins périphériques à l'emploi et à la formation.**
 - Mise en place d'une aire de covoiturage dans le quartier considéré ou à proximité.
 - Favoriser la mobilité des jeunes par l'apprentissage du permis de conduire et une

action citoyenne.

- Donner accès aux demandeurs d'emploi aux possibilités de se mouvoir sur le territoire pour mieux trouver un emploi.

Champ d'action 4 :

✓ Renforcer l'accompagnement des publics.

- Renforcement de la Permanence hebdomadaire de la Mission Locale Arc Charente au Centre social des Borderies à 2 demi-journées hebdomadaires.
- Mobilisation des demandeurs d'emploi en recherche d'emploi ou de qualification.
- Orientation par la prise en compte globale de la situation de la personne par la réalisation d'un diagnostic.
- Aide au choix et formalisation du projet personnel – Ateliers d'accompagnement aux Choix Professionnels.
- Accompagnement de l'élaboration du parcours vers l'autonomie (vie sociale et citoyenne, emploi formation, qualification)
- Accompagnement en situation d'emploi.
- Mise en place de la « Garantie jeunes » : accompagnement intensif et expériences d'emploi et de formation assorti d'une garantie de ressources.
- Faire bénéficier les publics de contrats aidés.

Champ d'action 5 :

✓ Améliorer la qualification professionnelle des publics.

- Mise en place d'un espace régional d'information sur la qualification et l'emploi par l'alternance.
- Identifier et aider les publics Demandeurs d'emploi à se qualifier pour mieux répondre aux offres d'emploi du territoire.

Publics cibles : Jeunes et adultes du quartier – entreprises du territoire – employeurs – chantiers d'insertion

Partenaires engagés : DIRRECTE – PÔLE EMPLOI – MISSION LOCALE — Entreprises du territoire – Grand Cognac – ville et CCAS – Conseil général et MDS – associations

IV.6 – THEMATIQUE 6 : LE LOGEMENT SOCIAL ET LE CADRE DE VIE

Orientations stratégiques du contrat de ville du Grand Cognac

Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération et favoriser l'accès au logement social

Objectifs généraux

- Redonner de l'attractivité aux parcs sociaux dans le marché de l'habitat, plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.
- Maintenir des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Soutenir l'amélioration des logements dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Départemental « Habiter mieux » :**

Dans le cadre de son PLH, Grand Cognac Communauté de communes a fixé des axes qui s'articulent avec les objectifs généraux cités ci-dessus :

- développer une offre nouvelle de logements adaptés à la demande – prendre en compte les besoins spécifiques
- valoriser et requalifier le parc de logements et les quartiers existants
- promouvoir la qualité urbaine, le cadre de vie et l'environnement dans une optique de développement durable

Afin de répondre à ces grands objectifs du PLH, Grand Cognac a souhaité s'inscrire dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental « Habiter Mieux » afin de soutenir financièrement :

- la lutte contre la précarité énergétique
- la lutte contre l'insalubrité
- la production de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé

Grand Cognac complète ces actions, en cohérence avec son PLH, par des aides à :

- la mobilisation du parc de logements vacants
- l'amélioration du logement pour les propriétaires occupants afin de prendre en compte les besoins liés au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Dans le cadre de ce PIG, les soutiens sont apportés, en complément de ceux de l'Anah :

- ✓ aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) pour les types de travaux

suivants :

- maintien à domicile/handicap
- sortie d'insalubrité
- précarité énergétique

aux propriétaires bailleurs pour du logement conventionné et du logement très social.

La convention territoriale d'application du PIG décrit les modalités précises de l'intervention des différents partenaires signataires (Anah, Conseil Général, Grand Cognac Communauté de communes) ; ces modalités sont applicables depuis le 12/11/2012 et jusqu'au 19/06/2015.

Champ d'action 2 :

- ✓ **Prendre en compte les besoins spécifiques et renforcer l'offre d'accueil d'urgence et l'hébergement temporaire.**
- Dans le cadre du PLH, Grand Cognac a formulé la volonté de renforcer l'offre d'accueil d'urgence et l'hébergement temporaire. Pour mener à bien cette action, Grand Cognac soutient l'Association Socio Educative de la Région de Cognac, ASERC, pour son action sur le logement temporaire (ALT), au titre de la compétence « soutien aux organismes intervenant dans le domaine du logement social ».

Champ d'action 3 :

- ✓ **Soutenir le développement d'une offre nouvelle de logement locatif social, via une garantie d'emprunt.**
- Grand Cognac soutient le développement d'une nouvelle offre locative sociale en apportant une garantie d'emprunt jusqu'à hauteur de 50% aux bailleurs sociaux, et ceci en partenariat avec le Département de la Charente.

Champ d'action 4 :

- ✓ **Accompagner la mise en place et le développement d'une offre de logement en direction de publics spécifiques.**
- Il existe sur le territoire de Grand Cognac des besoins en matière de logements spécifiques. Par exemple, de nombreux jeunes adultes sont à la recherche de logements pour des raisons personnelles (rupture avec le tissu familial ...), ou pour des motifs de formation (apprentissage ...). Il semble également qu'avec le vieillissement de la population, il y ait des demandes émergentes sur des logements « intergénérationnels » : cohabitation de populations jeunes avec des seniors.

Améliorer la qualité résidentielle des quartiers

Objectifs généraux

- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale.
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Communiquer sur le respect du cadre de vie et favoriser les initiatives éducatives :**
- Impliquer les habitants dans la mise en œuvre du tri sélectif dans l'habitat collectif
- Proposer aux habitants de participer au fleurissement de leurs balcons, façades, jardins, terrasses et commerces visibles de la rue

Champ d'action 2 :

- ✓ **Faciliter la mise en valeur et la rénovation des équipements publics du quartier :**
- Favoriser les projets d'aménagement de proximité, portés par les conseils de quartier et par d'autres structures

Favoriser les parcours résidentiels

Objectifs généraux

- Équilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements en confortant le partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ **Accompagner la mise en œuvre d'une offre de logements spécifiques (logements pour les jeunes, les personnes seules....)**

Champ d'action 2:

- ✓ **Conduire une réflexion sur la construction d'éco-quartier**

Publics cibles : Habitants du quartier

Partenaires engagés : LOGELIA – VILOGIA – Grand Cognac – DDCSPP – Ville de Cognac – associations

IV.7 – THEMATIQUE 7 : LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Orientation stratégique du contrat de ville du Grand Cognac

Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Objectif général

- Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les actions de médiation et de prévention

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- **Encourager et développer les échanges d'information réguliers entre les partenaires, ainsi que la mutualisation des expériences.**
- Chacun des acteurs dispose d'une connaissance propre des problématiques de chaque quartier. Il est donc indispensable de développer le partage d'informations afin de permettre la réalisation de diagnostics communs et de définir des priorités entre partenaires. La charte déontologique nationale pour l'échange d'informations du Comité Interministériel de prévention de la délinquance permet d'atteindre cet objectif en encadrant le partage de certaines informations à caractère confidentiel.

Champ d'action 2 :

- ✓ **Mettre en œuvre des stratégies d'intervention concertées et coordonnées, à partir des observations du Contrat Local de Prévention de la Délinquance, concernant l'évolution de la délinquance, permettant d'identifier les secteurs privilégiés d'intervention au regard des problématiques rencontrées (en termes d'horaires, de territoires, de nature de faits...).**
- ✓ Sur la base des informations échangées, des stratégies d'intervention partenariales issues du partage de problématiques communes, doivent être développées de manière adaptée.

Champ d'action 3 :

- ✓ **Réaliser et mettre en œuvre les schémas locaux de tranquillité publique, afin de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives communales.**

Objectif général

- Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- Développer les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et/ou faites aux femmes.

Champ d'action 2 :

- ✓ Développer les dispositifs de permanences d'aide aux victimes.
- ✓ Il convient de renforcer les structures et dispositifs existants pour la prise en charge des victimes depuis la reconnaissance du préjudice jusqu'à sa résolution : écoute et orientation, accompagnements psychologique, administratif et juridique. Le travail en réseau des différents acteurs locaux doit être encouragé et soutenu pour permettre la meilleure prise en compte des victimes et de leurs familles.

Champ d'action 3 :

- ✓ Développer des actions ciblées en faveur des victimes ainsi que celles en direction des auteurs.

Champ d'action 4 :

- ✓ Mener des actions de sensibilisation des professionnels.

Objectif général

- Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertions personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques

Objectifs opérationnels

Champ d'action 1 :

- ✓ Développer les actions de prévention et de médiation sur l'espace public et dans les lieux ouverts au public.
- ✓ Il convient de soutenir et d'encourager les actions de prévention des troubles à la tranquillité publique et des faits de délinquance dans et aux abords des établissements scolaires, dans les transports publics, les ensembles d'habitats collectifs ainsi que sur tout autre espace public.

Champ d'action 2 :

- ✓ Mettre en place des parcours individualisés visant l'insertion des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance (avec ou sans protection

administrative ou judiciaire) sur la base de constats partagés et d'actions partenariales (chantiers éducatifs, missions de services civiques...).

- ✦ Des cellules de veille et de suivi permettront d'identifier, accompagner et prendre en charge les jeunes « primo-délinquants » de manière concertée entre l'ensemble des partenaires concernés. Les travaux réalisés dans ce cadre permettront de proposer aux jeunes et à leurs familles des solutions adaptées.

Champ d'action 3 :

- ✓ **Développer les actions de prévention des violences en milieu scolaire.**
- ✦ En concertation avec les chefs d'établissement concernés, encourager la mise en place d'actions de prévention de toute forme de discriminations ou violences scolaires, en associant les familles et les acteurs locaux et associatifs concernés dans et aux abords des établissements scolaires.

Champ d'action 4 :

✓ Mettre en place un suivi renforcé des jeunes délinquants, notamment ceux âgés de 16 à 25 ans.

- ✦ Des actions pourront être développées dans les champs de la citoyenneté, de l'insertion professionnelle, de l'hébergement et du logement, de la santé, du maintien de relations familiales et sociales, de l'accès aux droits. En lien avec les services du Parquet, les services pénitentiaires d'insertion et de probation, et les services de la protection judiciaire de la jeunesse, ces actions devront viser à la réinsertion des jeunes.

Champ d'action 5 :

✓ Développer les actions de repérage et de prévention de toute forme de radicalisation et accompagner les jeunes et leurs familles.

Publics cibles : Habitants de Cognac

Partenaires engagés : Préfecture – Justice – Police Nationale et Municipale – Ville de Cognac – CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) – associations

V – Les engagements des signataires

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- **mobiliser les moyens humains, matériels et financiers** pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville.

Chacun des organismes s'engage à nommer une personne référente pour représenter sa structure, servir d'interface technique pour la mise en œuvre du contrat et transmettre les données sur le suivi des actions en direction du quartier prioritaire.

- **œuvrer pour un dialogue de gestion renforcé et piloter en cogestion**, afin de garantir à chaque projet le niveau de co-financement nécessaire à sa réalisation.

- **soutenir la vie associative en sécurisant les financements et en simplifiant les procédures administratives.**

VI – Le suivi et l'évaluation

Disposer d'une vue d'ensemble simple et lisible de l'avancée des actions mises en œuvre sur le territoire du quartier prioritaire est un élément essentiel au suivi du contrat de ville. Toutes les actions du contrat de ville ne pourront être évaluées dès la première année, car la production d'une analyse qualitative des effets produits nécessite un temps long. Il s'agira donc d'opérer des choix et de sélectionner chaque année une dizaine d'actions susceptibles d'être évaluées.

Un comité de pilotage, composé de représentants des signataires ainsi que des partenaires d'actions en prise avec le quartier prioritaire (associations, conseil citoyen), validera toutes les nouvelles propositions d'actions et sera chargé d'évaluer le contrat, ainsi que ses actions. L'approche thématique sera privilégiée afin de mesurer l'apport du contrat de ville sur chacune des thématiques validées par la collectivité et ses partenaires.

Une fois par an, sera organisée une réunion d'évaluation, en **comité technique**, afin de présenter l'actualisation du diagnostic de territoire, les actions menées en réponse aux orientations et objectifs de la thématique par les acteurs engagés ; enfin, il s'agira de déterminer pour chaque thématique les points positifs, les points de blocage et les axes d'amélioration. La synthèse fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage, à minima à mi-parcours et en fin de contrat.

Toutes les actions du contrat de ville ne pourront pas être évaluées, la production d'une analyse qualitative des effets des actions nécessitant un temps long. Il est dès lors nécessaire d'opérer des choix et de sélectionner chaque année une dizaine d'actions pour l'ensemble des thématiques du contrat.

Au-delà des actions, l'évaluation du contrat de ville peut cibler un niveau plus général

au travers d'une approche thématique. Là où l'évaluation des actions permet une focale fine et ponctuelle, l'évaluation au niveau thématique permet un regard plus global sur les apports du contrat de ville pour chacune des thématiques, y compris sur l'animation et la gouvernance du contrat.

Pour chacune des thématiques, tous les trois ans, une réunion d'évaluation sera organisée :

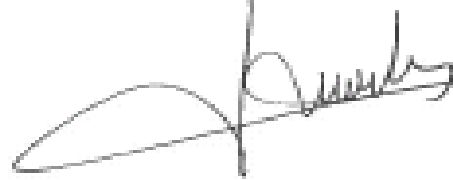
- La réunion suivra un ordre du jour type comprenant :
 - La présentation actualisée du diagnostic ;
 - Une présentation des engagements et actions menées en réponse à chacune des orientations et objectifs de cette thématique.
 - Un travail en table pour chaque orientation afin de déterminer les points positifs, les points de blocage et les axes d'amélioration ;
- **Les productions des travaux en table seront retranscrites et synthétisées pour être présentées et débattues en comité de pilotage.**

VII - Les partenaires signataires

Monsieur le Maire de Cognac



Monsieur le Président du Grand Cognac



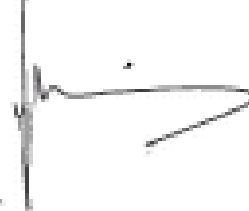
Monsieur le Président du Conseil Régional



Jean François MACAIRE



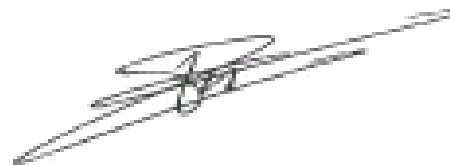
Monsieur le Président du Conseil Général



Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cognac



Monsieur le Président de la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat



Monsieur le Président de la Chambre départementale de l'Agriculture



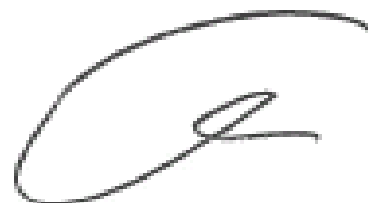
Monsieur le Président de la Mission Locale ARC Charente



Monsieur le Directeur de VILAGLIA
SA HLM le Foyer



Monsieur le Directeur de LOGELIA



Monsieur le Président de la Caisse des Dépôts



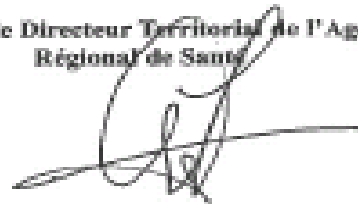
**Monsieur le Président du conseil
d'Administration de la CAF**



**Monsieur le Directeur territorial de Pôle
Emploi**



**Monsieur le Directeur Territorial de l'Agence
Régionale de Santé**



Monsieur le Procureur de la République



**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation**



 **Monsieur le Préfet de la Charente**



ANNEXES

ENGAGEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

DECLINAISON TERRITORIALE DES ENGAGEMENTS INSCRITS DANS LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2013-2017, EN PARTICULIER SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'implication de la Caf de la Charente dans la politique de la ville, formalisée par la signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, prend appui sur les orientations suivantes :

✓ *Améliorer l'accès aux droits*

Depuis le 14 avril 2014, la Caf a mis en place un accueil sur rendez-vous en réponse à une demande forte de ses allocataires et usagers. En outre, conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des « rendez-vous des droits » seront organisés en fonction des besoins dans chaque territoire et en partenariat avec les autres institutions impliquées dans la lutte contre l'exclusion.

Ils permettront aux allocataires qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux. Enfin, conformément à son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion et par référence à la convention signée en 2013 entre l'Union Régionale Poitou-Charentes des Centres sociaux et la Fédération des Caf du Poitou Charente Limousin, la Caf souhaite mener une expérimentation avec un centre social d'Angoulême ou de Soyaux visant un meilleur accès aux droits, notamment par une meilleure appropriation par les familles des outils numériques.

✓ *Développer des solutions d'accueil dans le souci de réduction des inégalités territoriales et sociales*

Aux termes de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017, les moyens financiers de la Caf sont prioritairement mobilisés vers les territoires les plus déficitaires notamment grâce un fonds de rééquilibrage territorial, qui vient bonifier le financement par la prestation de service unique. Compte tenu du niveau important de l'offre déjà proposée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il n'y a pas eu de création de places de crèches ni de rénovation en 2013. Pour autant la Caf a accompagné l'adaptation des services en multi-accueil, associant accueil régulier et occasionnel, afin de répondre au plus près des besoins formulés par les familles.

✓ *Développer l'égalité entre les femmes et les hommes*

Le Gouvernement a souhaité engager des expérimentations pour développer l'activité des Caf en soutien des mères isolées afin de renforcer les garanties contre les impayés de pensions alimentaires. La Caf de la Charente, associée à cette expérimentation, sera amenée à proposer des mesures de soutien et de conseil aux familles concernées. Cette expérimentation permettra notamment de développer une information ciblée en direction des familles monoparentales autour de la fixation et du recouvrement des pensions alimentaires afin de lutter contre le non-recours. En l'espèce, il s'agira d'évaluer l'impact de cette expérimentation

sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

✓ *Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants*

Une attention particulière sera portée au suivi des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité portée par les opérateurs implantés sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

✓ *Développer des activités périscolaires de qualité*

La Caf soutient de manière volontariste le développement d'une offre d'accueil périscolaire de qualité, afin de contribuer à la réussite de tous les enfants en permettant le développement de nouveaux services d'accueil entre la fin des classes et le retour au domicile familial. Dans ce cadre, la Caf a accompagné en 2013, le projet de la ville d'Angoulême de structuration d'une offre de qualité dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, notamment sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

✓ *Améliorer l'accessibilité aux services de soutien à la parentalité*

La Caf anime et porte avec ses partenaires (Ville, État, Conseil Général) un projet visant à améliorer l'accessibilité des parents aux services de soutien à la parentalité, ce projet pouvant prendre la forme d'une « Maison des parents ».

✓ *Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale*

L'animation de la vie sociale est un axe constant de la politique familiale et sociale de la Caf, principalement portée par les centres sociaux. Positionnées à la convergence de la quasi-totalité des politiques sectorielles institutionnelles, les centres sociaux poursuivent trois finalités de façon concomitante l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Pour faire face aux enjeux de cohésion sociale et d'intégration sur les territoires prioritaires, le soutien de la Caf aux structures de l'animation de la vie sociale prend appui l'agrément des structures et de leurs projets et la structuration d'une offre d'animation de la vie sociale en direction de publics cibles.

La Caf initiera en 2014 une démarche d'élaboration d'un schéma départemental de l'animation de la vie sociale à territorialiser sur les quartiers prioritaires.

ENGAGEMENTS DE LA REGION POITOU CHARENTES

La Région Poitou-Charentes est partenaire des Contrats de ville pour l'égalité des territoires et le vivre ensemble.

La contribution régionale à ces contrats se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie,
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements,
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».